

Annexe 2

# COMMUNE DE PLOUHINEC

PLAN GUIDE / ETUDE URBAINE



Plan guide / Etude urbaine

*Version définitive*

# SOMMAIRE

- I. Cap vers Plouhinec 2035 : le programme de développement
- II. Cap vers Plouhinec 2035 : les fiches actions

# LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

CAP VERS PLOUHINEC 2035

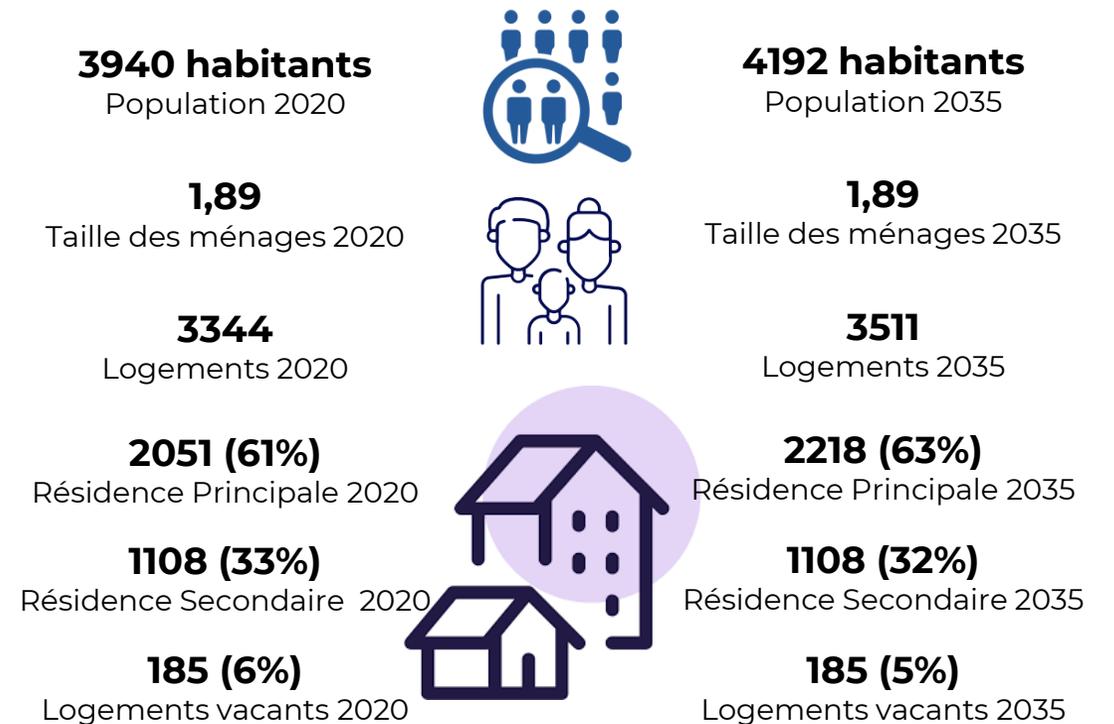
# QUEL FUTUR SOUHAITABLE POUR PLOUHINEC EN 2035 ?

- En 2035, Plouhinec se sera engagé dans les transitions sociales, économiques et environnementales.
- La politique de diversification de son offre d'habitat lui aura permis de produire des logements adaptés à toutes les étapes des cycles résidentiels.
- Pour accueillir une population jeune et active, Plouhinec a réussi à adapter son tissu économique aux évolutions sociétales et économiques.
- Plouhinec en 2035, c'est aussi un territoire qui aura recomposé ses paysages et les a valorisé par une stratégie de performance environnementale.
- Enfin, la commune s'est engagée dans une stratégie de résilience territoriale qui lui permet de faire face au changement climatique.



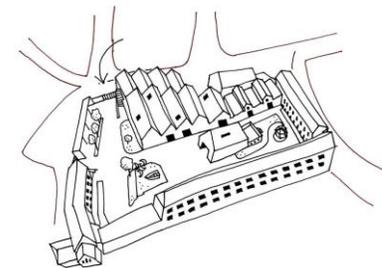
# LES OBJECTIFS DÉMOGRAPHIQUES ET DE PRODUCTION DE LOGEMENTS DU PADD

- La commune va adapter sa production de logements pour renouveler sa population et répondre aux besoins de tous les cycles résidentiels.
- La production de logements va se concentrer autour des centralités du Centre-Bourg et de Poulgoazec pour favoriser l'accès aux principaux équipements scolaires, commerces, services et zones d'activités.
- En suivant un développement urbain complémentaire à Audierne et Pont-Croix, Plouhinec accueillera environ 250 nouveaux habitants à l'horizon 2035 et en produisant près de 300 logements (dont 132 pour atteindre le point mort et 167 pour le renouvellement de la population).
- Plouhinec a déjà produit environ 155 logements depuis 2020 dont seulement 36 en extension.



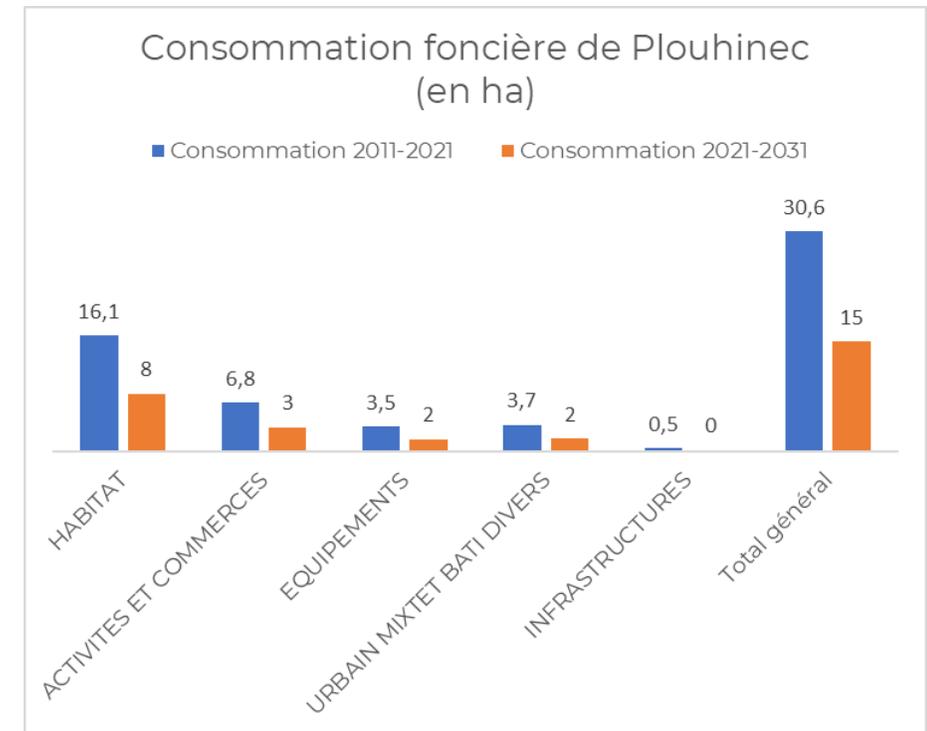
# COMMENT TRAVAILLER À PLOUHINEC EN 2035 ?

- Plouhinec va développer son tissu économique afin de créer des emplois et attirer de nouveaux habitants.
- La commune soutiendra le développement des secteurs d'activités en place en travaillant sur la qualité des espaces économiques.
- Le développement et la diversification économique de la ZA de Ty-Frapp par densification et extension.
- Le développement économique de la ZAE de Lesvenez par densification et réduction du périmètre de la zone.
- Plouhinec continuera d'implanter des espaces de travail et de production partagés : Ateliers Jean Moulin, services et activités numériques.
- Le territoire va orienter son offre touristique vers plus d'éco-tourisme.
- Plouhinec coordonnera le développement urbain/économique et développement d'une offre de mobilités durables et connectés pour affirmer son rôle dans l'armature du Scot et son attractivité.

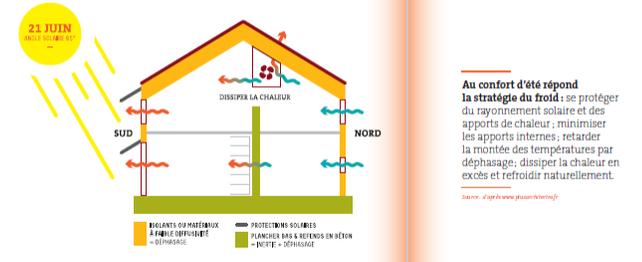
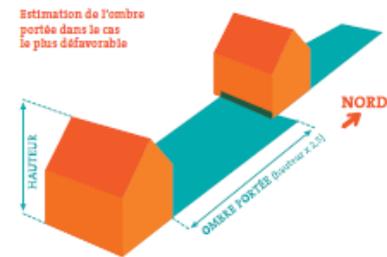
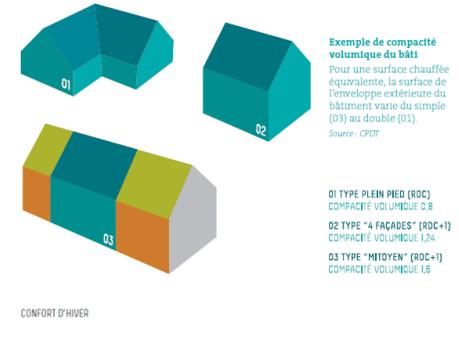
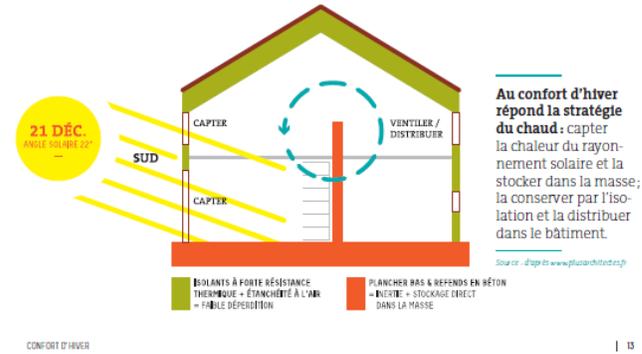


# COMMENT PRÉSERVER LE TERRITOIRE DE PLOUHINEC ?

- Le PLU fixera les conditions du développement de Plouhinec sous la forme d'objectifs de performance environnementale qui prendront en compte la capacité d'accueil de son territoire.
- Entre 2021 et 2031, Plouhinec ne devrait pas consommer plus de 50% sa consommation foncière pour limiter son impact sur les milieux naturels et agricoles.
- La commune se fixe les objectifs de réduction de la consommation foncière suivants :
  - Prioriser **la remobilisation de 8 ha de foncier libre dans l'enveloppe urbaine** pour produire près de 150 logements selon une densité de 25 log/ha (*objectifs du Scot*).
  - Prioriser la densification des unités foncières pour le développement économique des activités existantes.
  - Puis la **consommation de 8 ha de foncier en extension de l'enveloppe urbaine** pour produire près de 150 logements en extension selon une densité de 25 log/ha (contre 17/log/ha dans le Scot en vigueur).
  - La **consommation de 3 ha de foncier économique en extension** de l'enveloppe urbaine pour le développement économique de la ZAE de Ty-Frapp, sous la forme d'un village-artisan (optimiser le foncier économique).

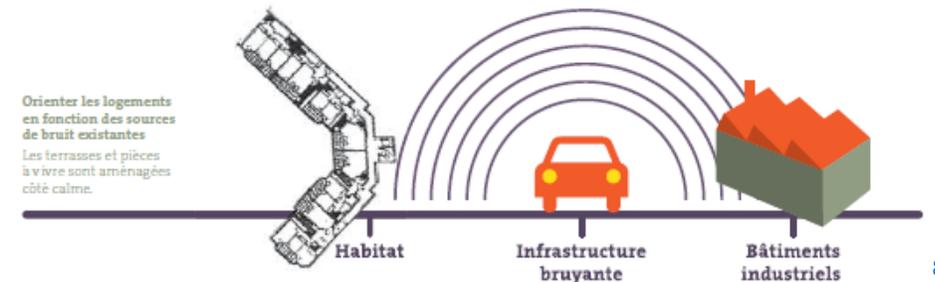
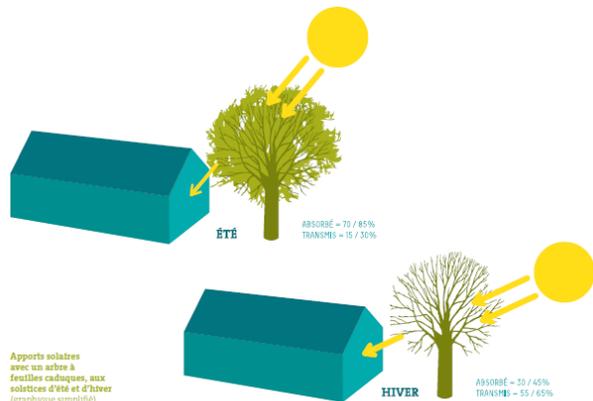
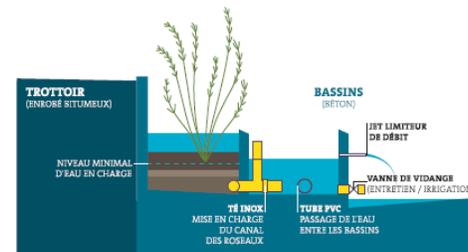
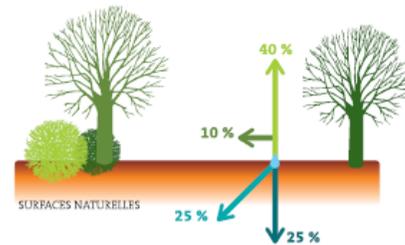


- Plouhinec va développer un projet autour de sa Trame Verte et Bleue afin de protéger sa biodiversité, préserver le cadre paysager et améliorer la qualité du cadre de vie du territoire.
- Le PLU encouragera la qualité environnementale des formes urbaines afin d'économiser les ressources énergétiques, foncières et naturelles : performance thermique des constructions et photovoltaïque lorsque possible, végétalisation des espaces publics, .
- La commune prendra en compte une stratégie de gestion équilibrée des milieux littoraux et maritimes dans le PLU.



**Aménagement & eaux pluviales pour des opérations durables**  
 Source : GRAIE, Juin 2008

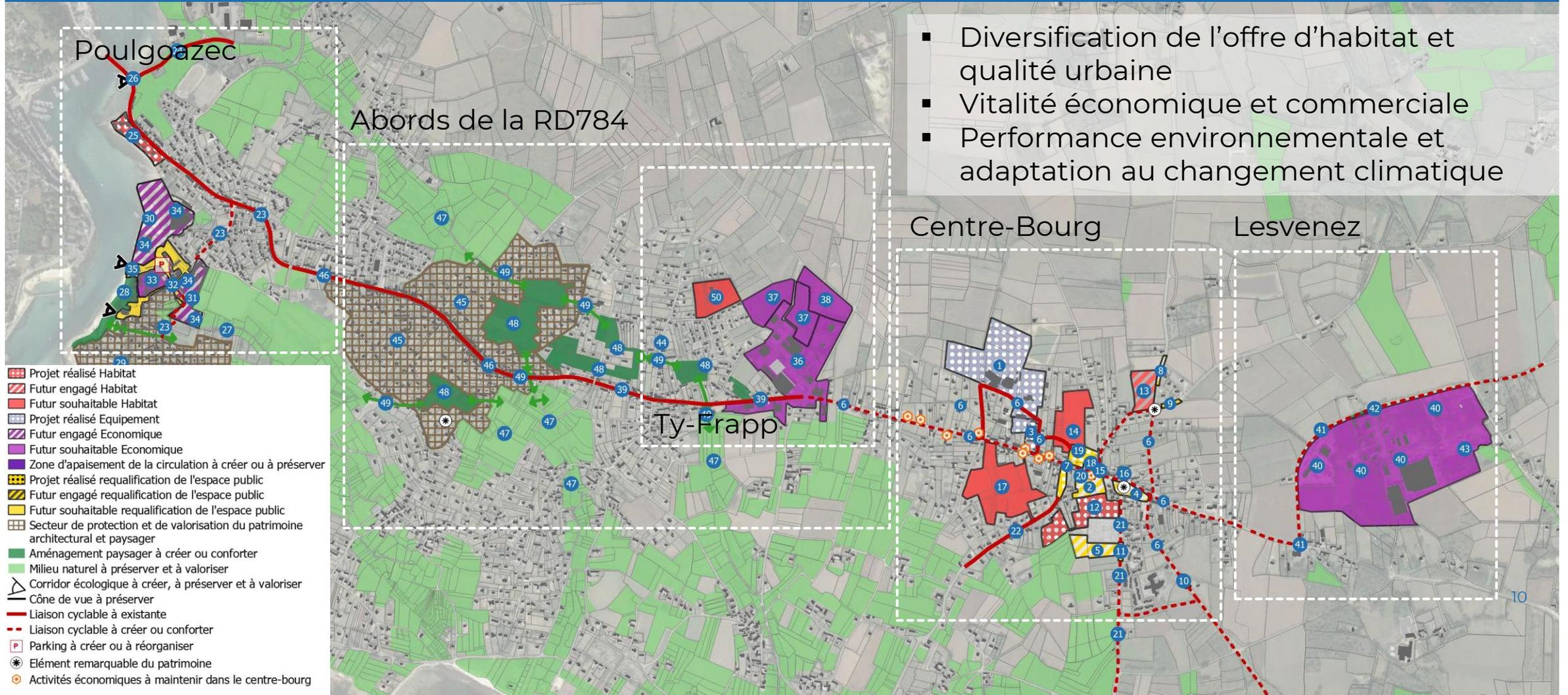
- ➔ RUISSELLEMENT
- ➔ ÉVAPO-TRANSPIRATION
- ➔ INFILTRATION SUPERFICIELLE
- ➔ INFILTRATION PROFONDE



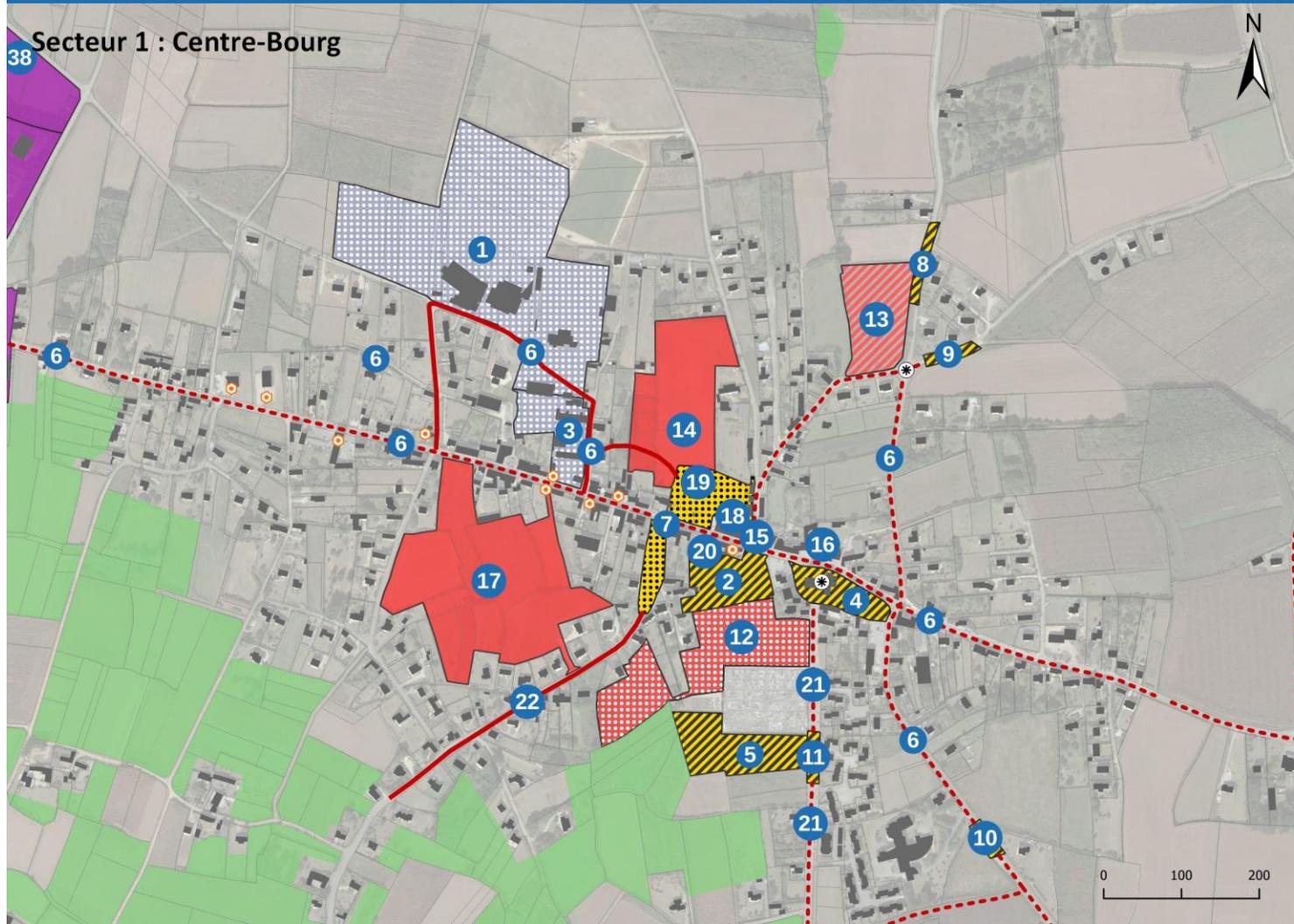
# LES FICHES ACTIONS

CAP VERS PLOUHINEC 2035

# PLAN GUIDE : PLOUHINEC CAP VERS 2035



# UN CENTRE-BOURG DYNAMIQUE, SOLIDAIRE, INTERGÉNÉRATIONNEL ET CONNECTÉ

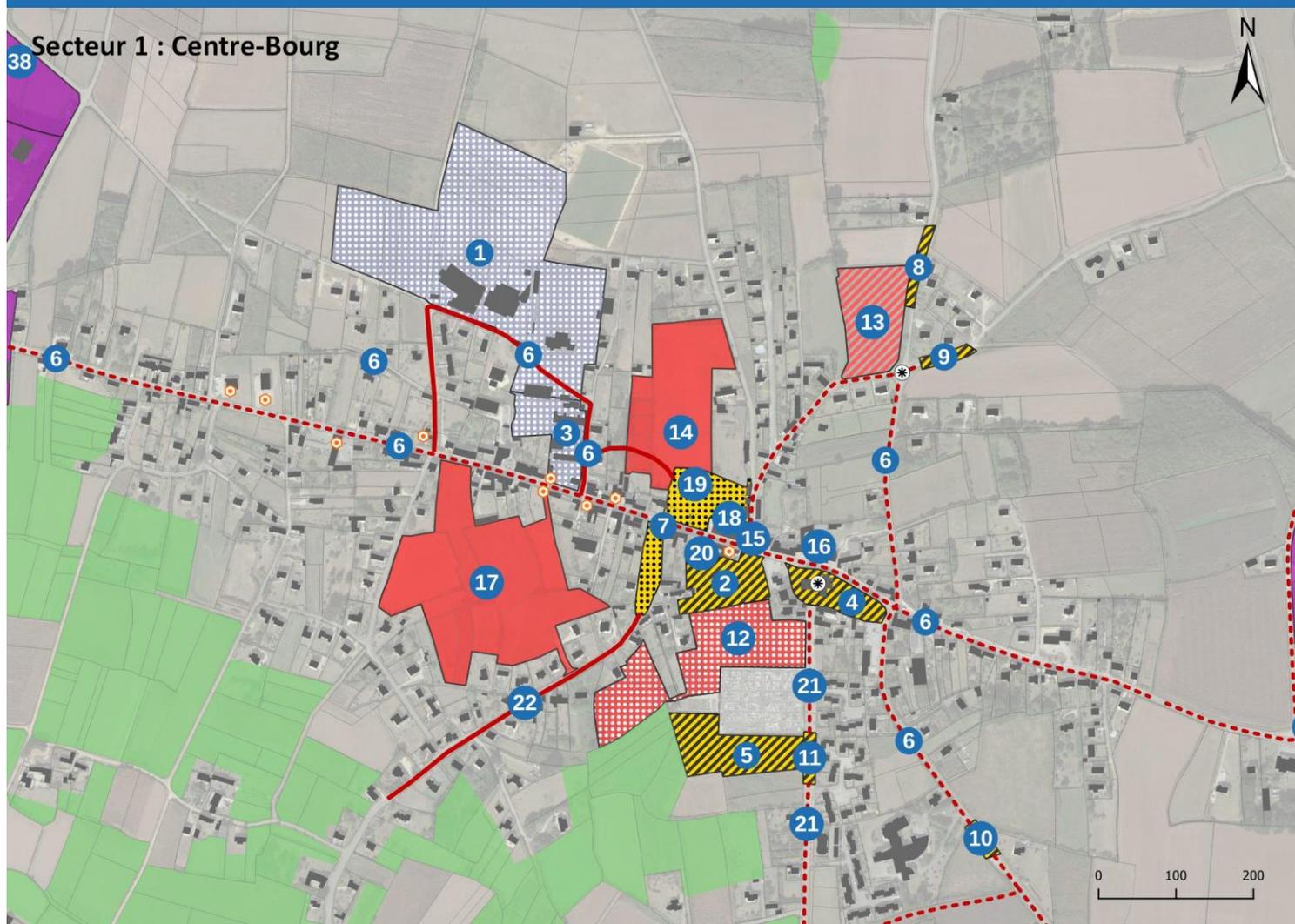


## *A court terme (2025 à 2027) ...*

### Programmation :

- **N°1 à 11, 21 et 22** : Requalification des espaces publics, valorisation de l'offre en équipements/commerces et traitement des entrées de ville. Relocalisation du terrain de tennis de Kersiny.
- **N°18 et 19** : Requalification énergétique des bâtiments publics : vers un objectif d'autoconsommation.
- **N°12** : lotissement communal de 36 logements déjà réalisés sur une surface de 2 ha. Individuel en R+1.
- **N°13** : lotissement de 25 logements sur une surface de 1 ha. Individuel et collectif (R+1) + bassin.

# UN CENTRE-BOURG DYNAMIQUE, SOLIDAIRE, INTERGÉNÉRATIONNEL ET CONNECTÉ

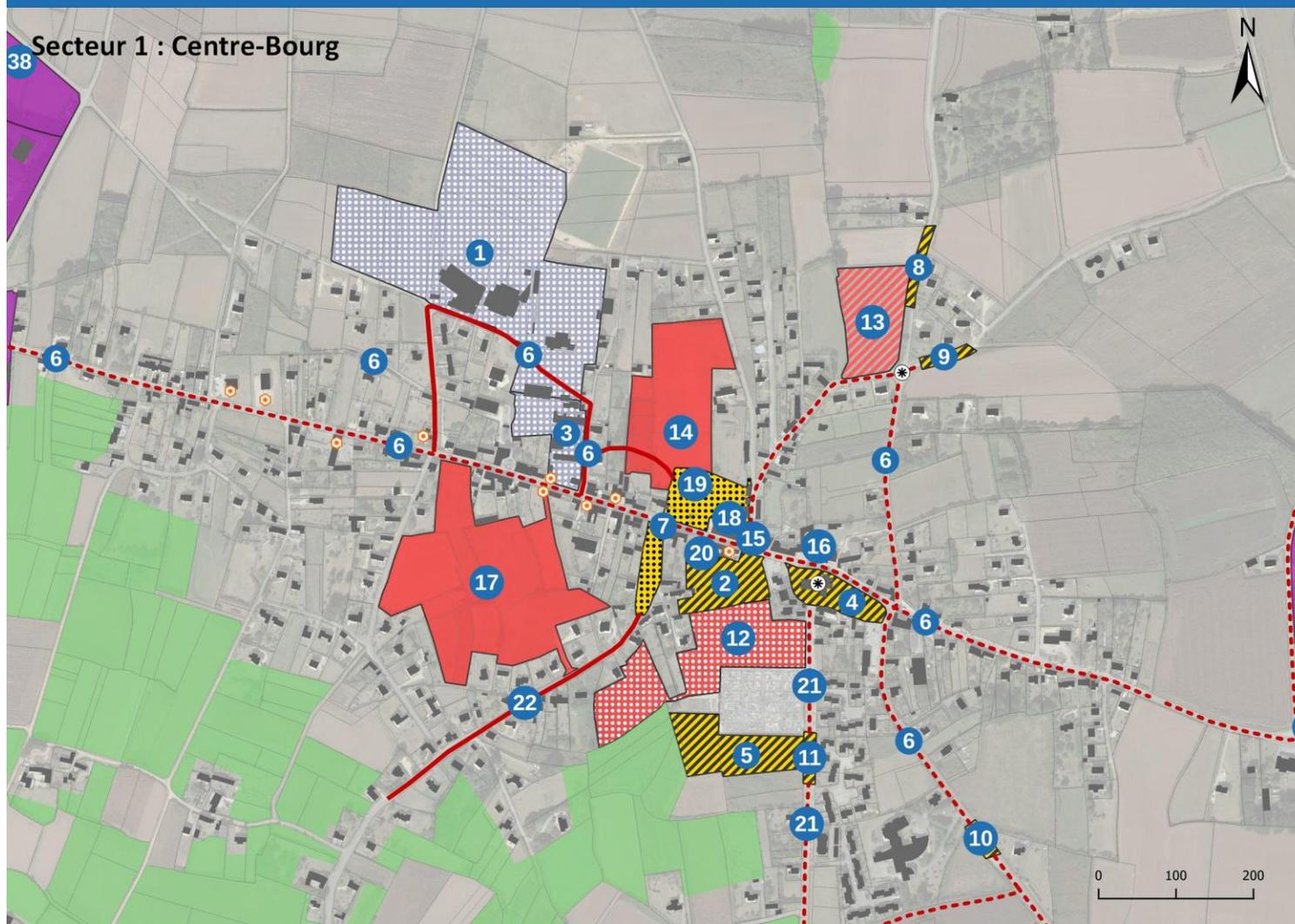


## *A court terme (2025 à 2027) ...*

### Stratégie règlementaire :

- **N°13** : mise à jour de l'OAP existante avec élévation de la densité, aménagement d'un bassin de décantation et préservation des linéaires bocagers.
- OAP thématiques « performance environnementale et adaptation au changement climatique » : requalification des espaces publics et développer l'autonomie énergétique de la commune.
- Règlement : autoriser la requalification thermique + panneaux photovoltaïques.

# UN CENTRE-BOURG DYNAMIQUE, SOLIDAIRE, INTERGÉNÉRATIONNEL ET CONNECTÉ



## *A court terme (2025 à 2027) ...*

### Stratégie foncière et pré-opérationnelle :

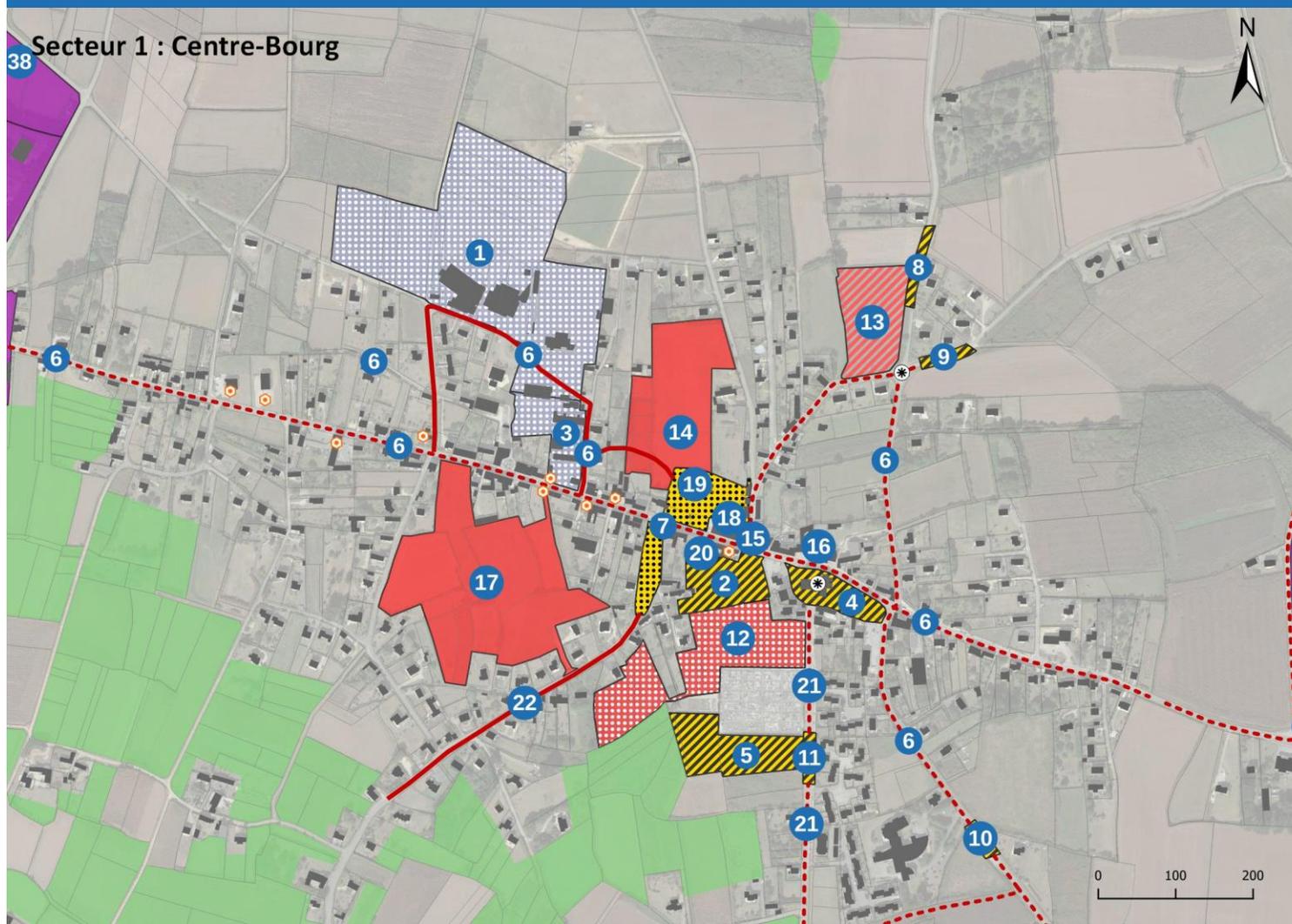
- **N°13** : projet de lotissement porté par un promoteur, PA en attente d'autorisation.

### Partenaires :

- Requalification des espaces et des bâtiments publics : Europe, Etat, ADEME, Région, Département, Banques des territoires, SDEF.



# UN CENTRE-BOURG DYNAMIQUE, SOLIDAIRE, INTERGÉNÉRATIONNEL ET CONNECTÉ

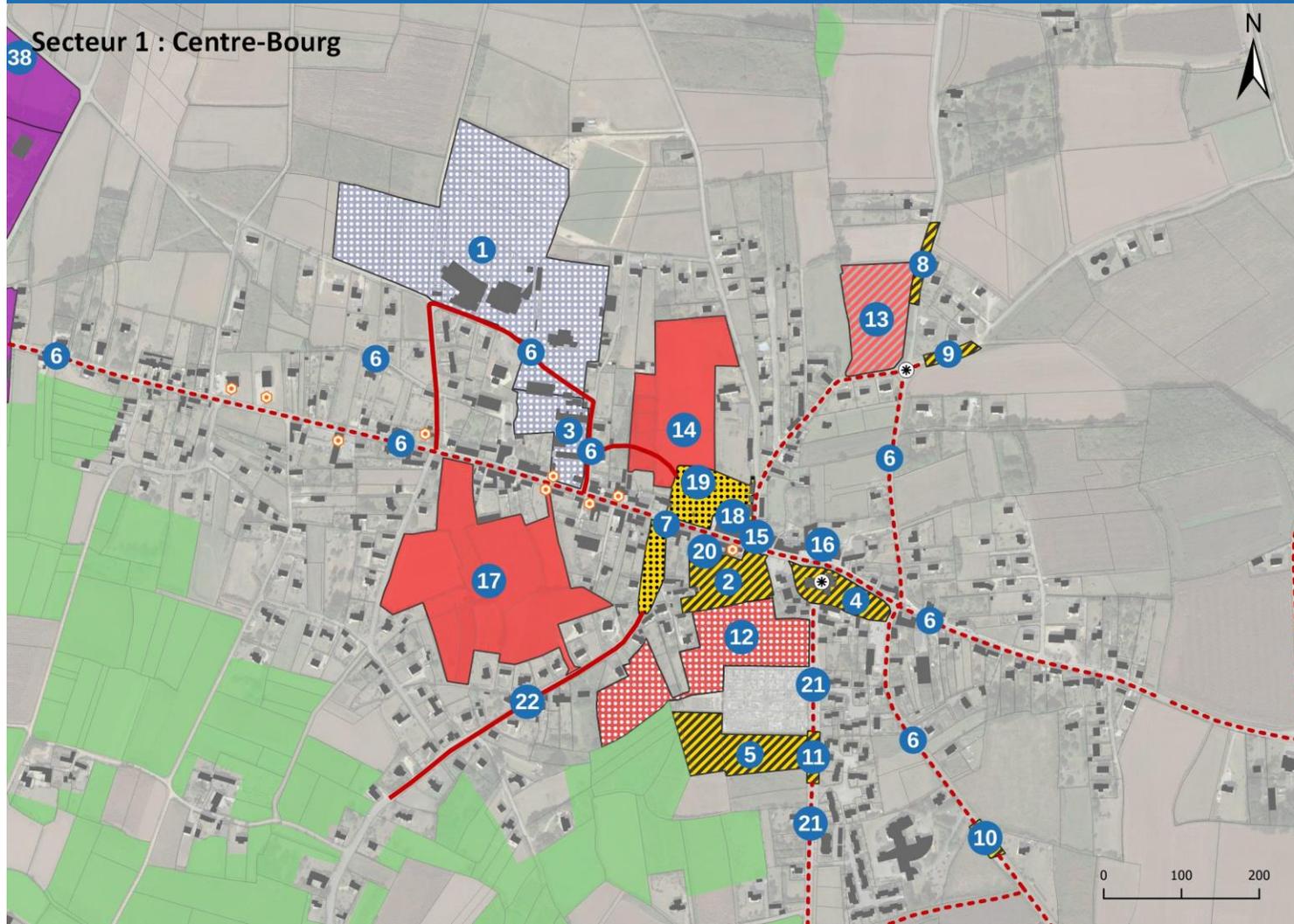


## *A moyen terme (2027 à 2031) ...*

### **Stratégie règlementaire :**

- Règlement : sous-secteur urbain dense du centre-bourg permettant la densification / requalification des constructions en complémentarité du PDA.
- N°14 : Emplacement Réservé sur la parcelle YE 111 et 42 pour créer un accès depuis la RD784 et un bassin.
- Encadrement du développement urbain de la zone par des préconisations de qualité urbaine, une OAP générale « redynamisation du Centre-Bourg » et plusieurs OAP sectorielles (zones 1AU).
- OAP thématiques « développement et vitalité économique ».

# UN CENTRE-BOURG DYNAMIQUE, SOLIDAIRE, INTERGÉNÉRATIONNEL ET CONNECTÉ



## *A moyen terme (2027 à 2031) ...*

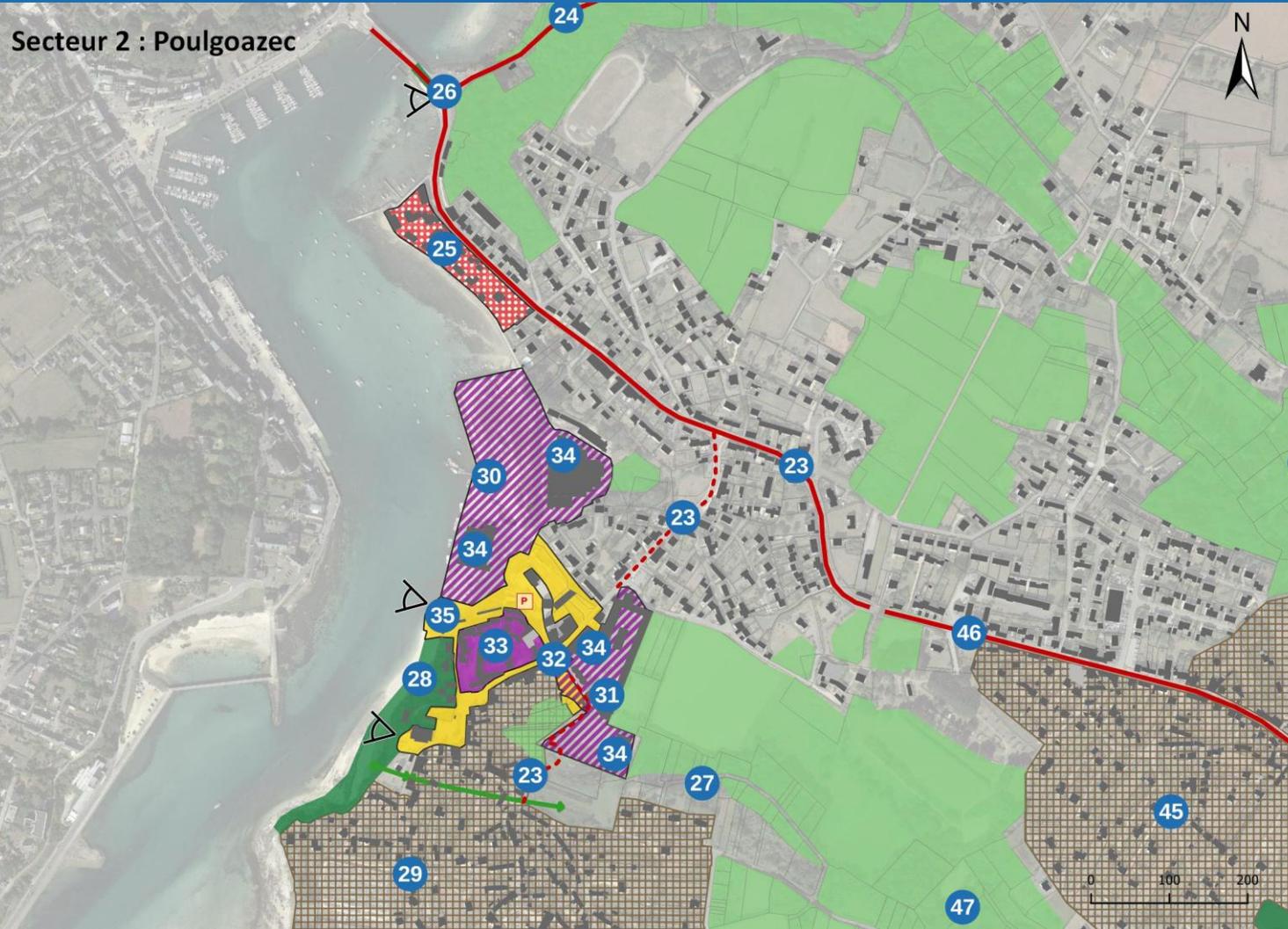
### Stratégie foncière et pré-opérationnelle :

- **N°15 et 16** : Opération de Revitalisation du Territoire en cours (VIR et DIFF), OPAH de la CCCS, mise en place d'une ORI.
- **N°17 (et 14)** : Droit de Préemption Urbain et stratégie de négociation avec les propriétaires en cours. Mise en place d'un sursis à statuer et d'un Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Globale.

### Partenaires :

- ANAH, EPF, CCCS, Région<sup>16</sup>, Département, Finistère Habitat.

# POULGOAZEC, UN PÔLE URBAIN, ÉCONOMIQUE ET PORTUAIRE REQUALIFIÉ

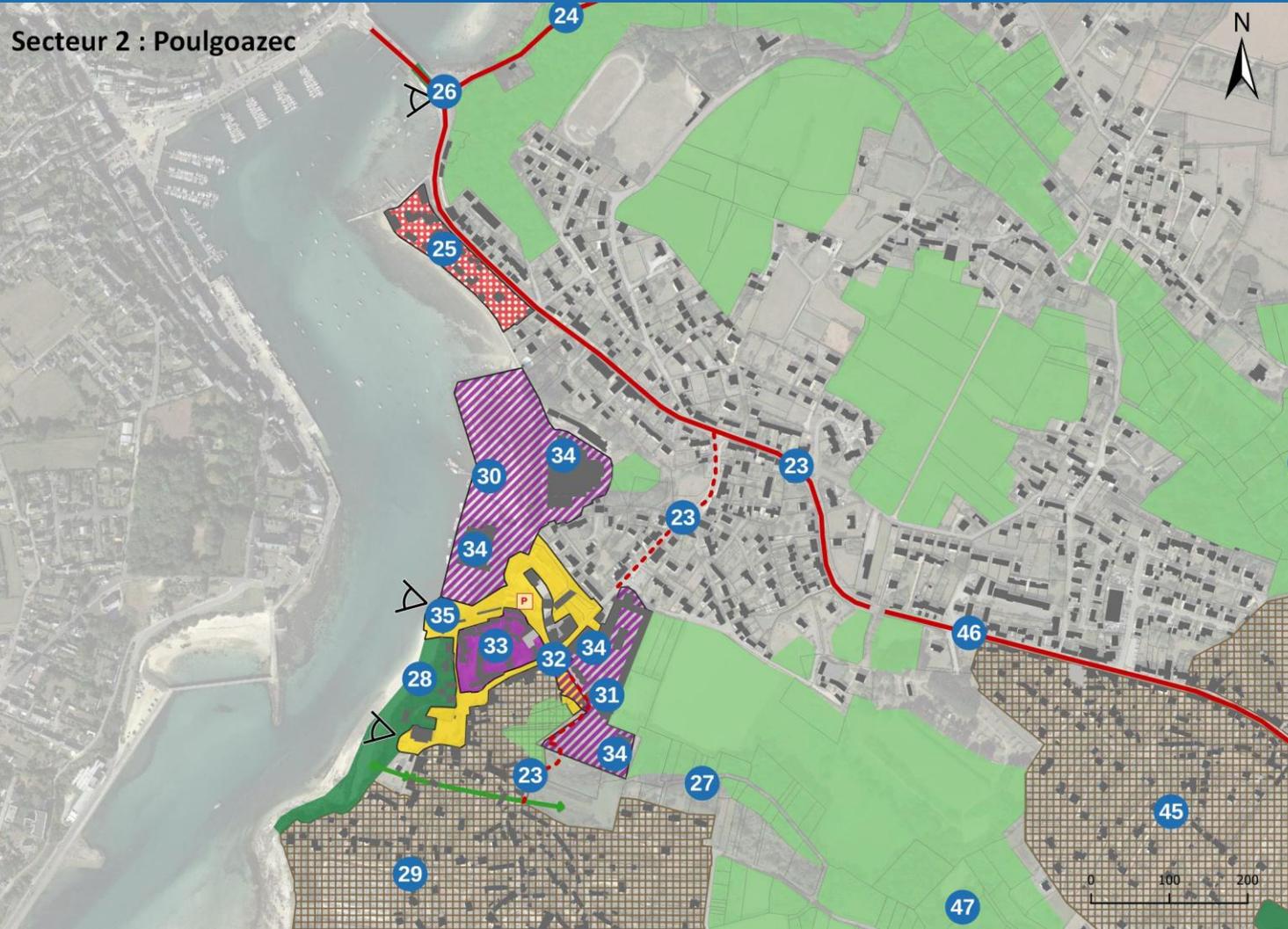


## A court terme (2025 à 2027) ...

### Programmation :

- **N°23 à 26** : Requalification des espaces publics et aménagements paysagers du bourg de Poulgoazec. Liaison douce vers le front de mer.
- **N°27 à 29** : Projet de préservation et de valorisation du patrimoine naturel, paysager et architectural.
- **N°30 à 31** : Poursuite de la requalification du port et de son interface ville/port avec développement de ses infrastructures maritimes : capacités de mouillage, zones de stockage et de carénage, etc.

# POULGOAZEC, UN PÔLE URBAIN, ÉCONOMIQUE ET PORTUAIRE REQUALIFIÉ

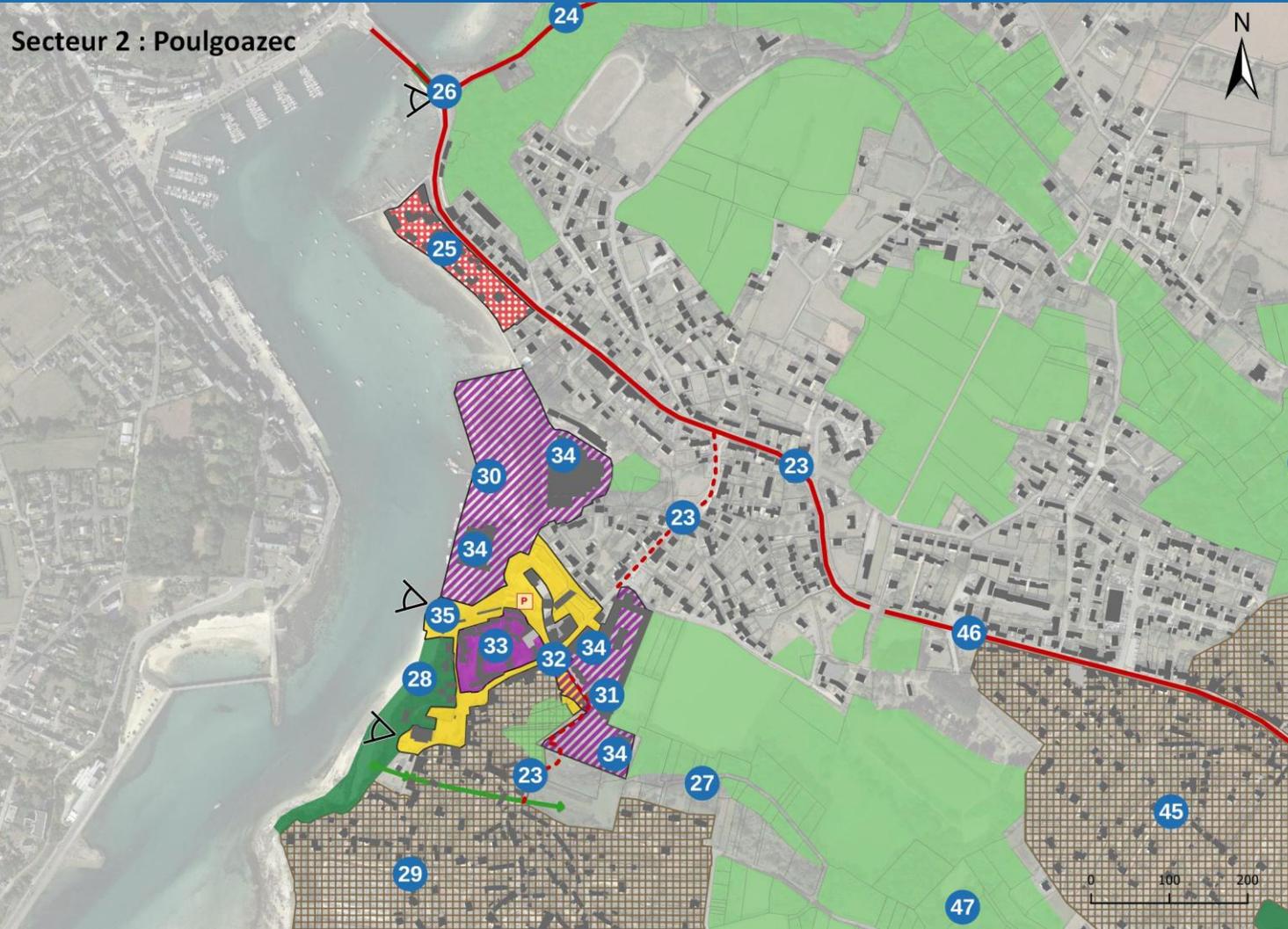


## *A court terme (2025 à 2027) ...*

### **Stratégie règlementaire :**

- Règlement du PLU :
  - Sous-secteurs urbains denses de Poulgoazec pour préserver ses caractéristiques architecturales/paysagères de l'ancien village de pêcheurs.
  - Sous-secteurs activités portuaires adapté au développement économique compatible à la proximité de l'habitat.
  - Zone N pour protéger la TVB.
- OAP générale « Requalification de Poulgoazec ».
- OAP thématique « performance environnementale ».

# POULGOAZEC, UN PÔLE URBAIN, ÉCONOMIQUE ET PORTUAIRE REQUALIFIÉ



## *A court terme (2025 à 2027) ...*

### Stratégie foncière et pré-opérationnelle :

- Etude à réaliser pour l'aménagement de l'interface ville-port.

### Partenaires :

- **N°23 à 29** : CCCS (PVD), Département, OFB, Conservatoire du littoral.
- **N°30 à 31** : Syndicat Mixte des Ports de Cornouaille, Région, Quimper Cornouaille Développement, CCCS.

# POULGOAZEC, UN PÔLE URBAIN, ÉCONOMIQUE ET PORTUAIRE REQUALIFIÉ

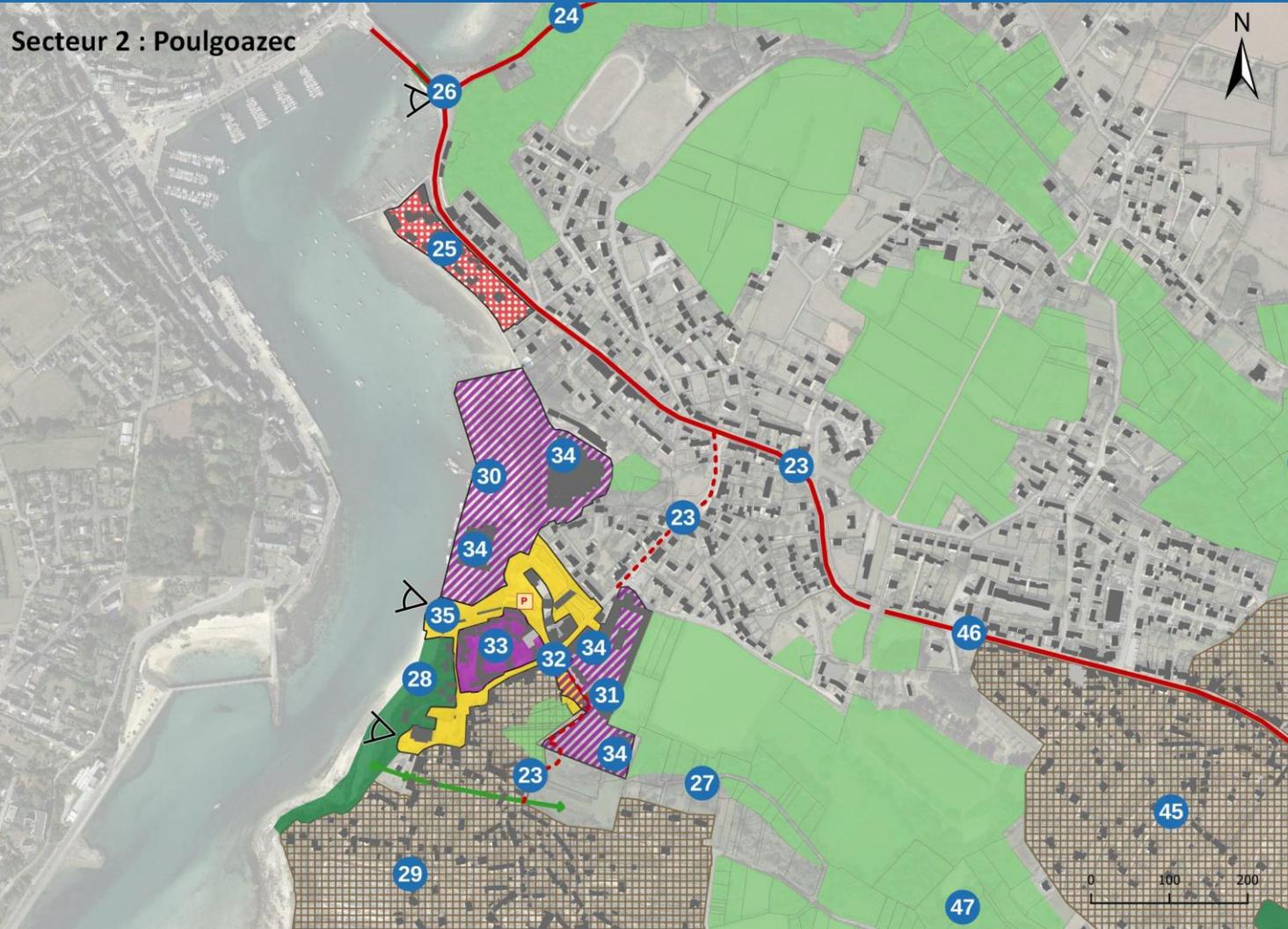


*Au moyen terme (2027 à 2031) ...*

## Programmation :

- **N°34** : Requalification énergétique du pôle maritime et portuaires.
- **N°35** : Requalification des espaces publics et aménagements paysagers.

# POULGOAZEC, UN PÔLE URBAIN, ÉCONOMIQUE ET PORTUAIRE REQUALIFIÉ

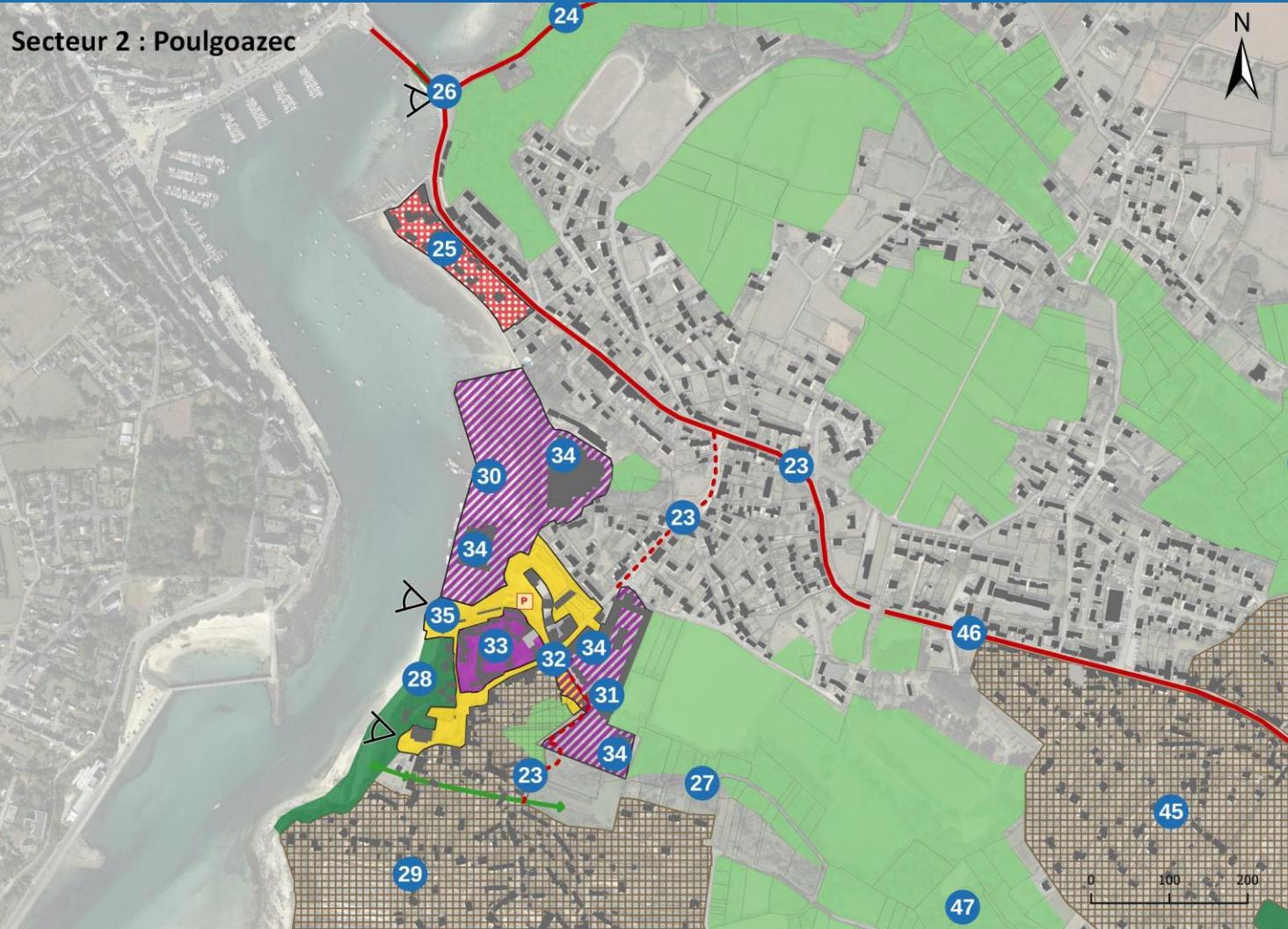


*Au moyen terme (2027 à 2031) ...*

**Stratégie règlementaire :**

- OAP thématiques « performance environnementale et adaptation au changement climatique » : développer l'autonomie énergétique de la commune.

# POULGOAZEC, UN PÔLE URBAIN, ÉCONOMIQUE ET PORTUAIRE REQUALIFIÉ



## *Au moyen terme (2027 à 2031) ...*

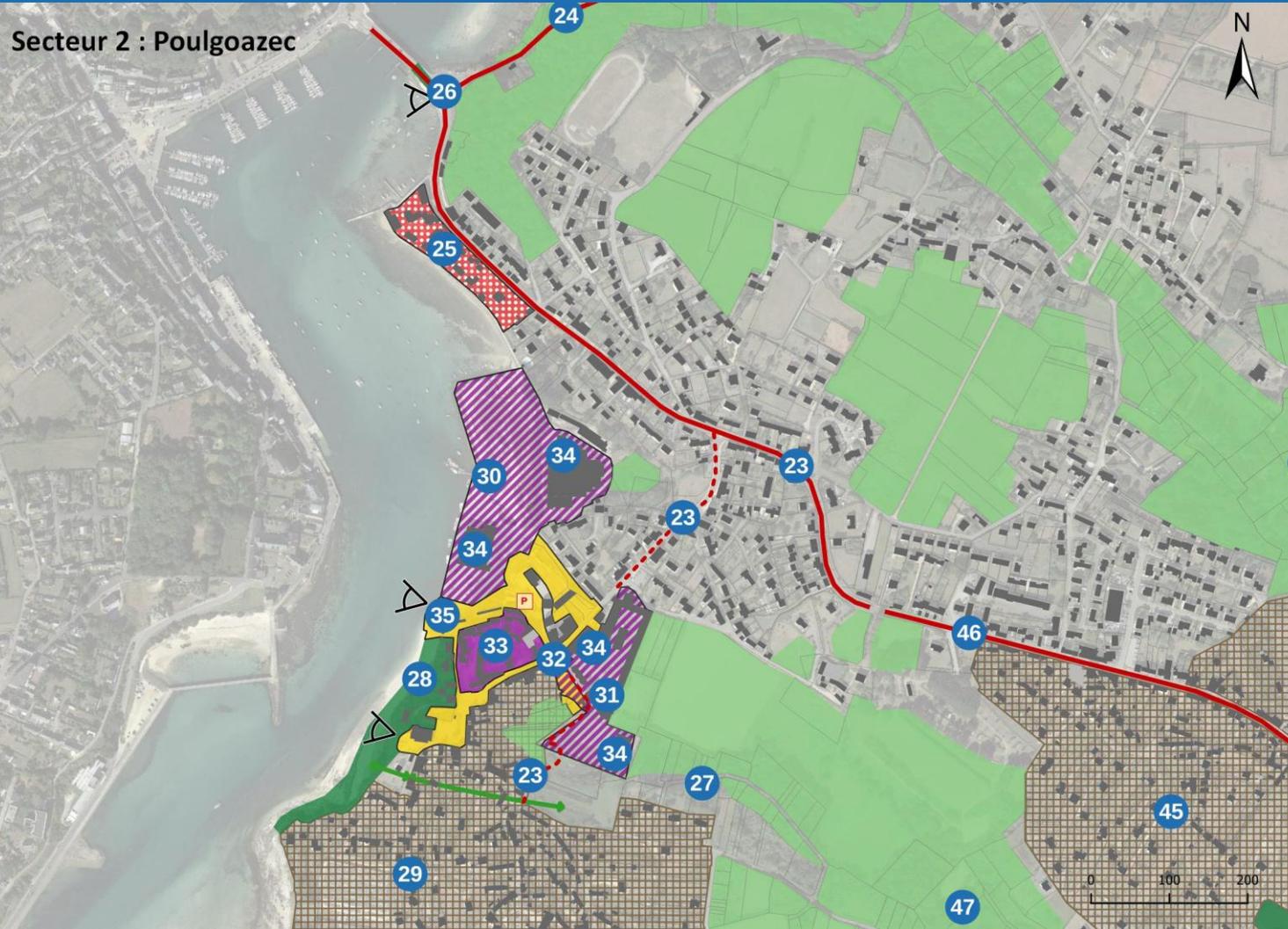
### **Stratégie foncière et pré-opérationnelle :**

- Opération de Revitalisation du Territoire.
- Multiplier les aides et labellisations : Api-cité, Station Verte, Fonds Vert.

### **Partenaires :**

- ADEME, Région, SDEF, Département, CCCS.

# POULGOAZEC, UN PÔLE URBAIN, ÉCONOMIQUE ET PORTUAIRE REQUALIFIÉ

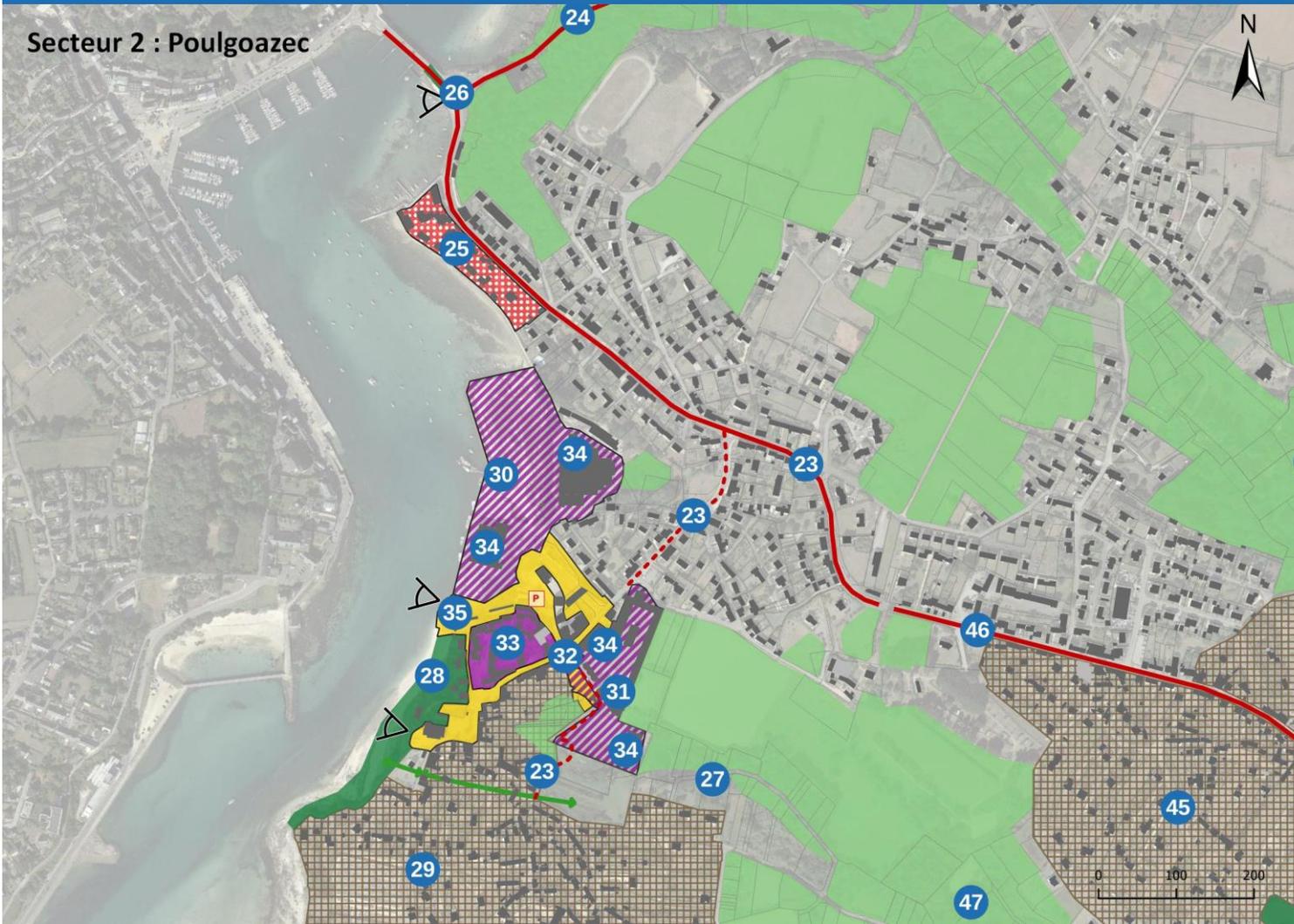


*A long terme (2031 à 2035) ...*

## Programmation :

- **N°33** : Requalification urbaine de l'îlot Guervian par résorption du bâti dégradé, densification douce et/ou verticale, implantation d'activités économiques (commerces et services), maintien d'espaces végétalisés et de la venelle.

# POULGOAZEC, UN PÔLE URBAIN, ÉCONOMIQUE ET PORTUAIRE REQUALIFIÉ

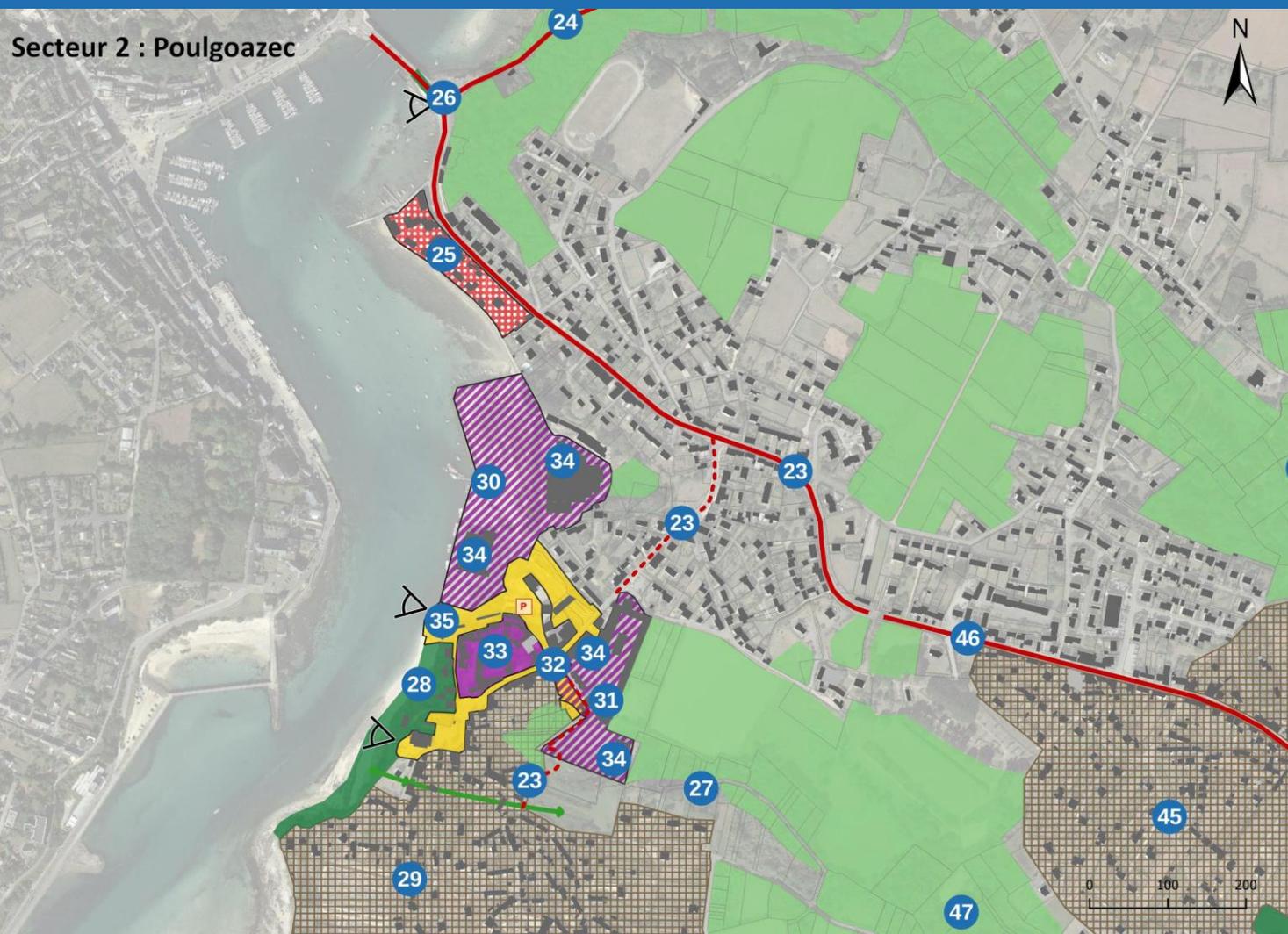


*A long terme (2031 à 2035) ...*

## Stratégie règlementaire :

- Règlement : sous-secteur urbain dense de Poulgoazec permettant la densification horizontale et verticale et favorisant l'implantation d'activités, de commerces et de services.

# POULGOAZEC, UN PÔLE URBAIN, ÉCONOMIQUE ET PORTUAIRE REQUALIFIÉ



## *A long terme (2031 à 2035) ...*

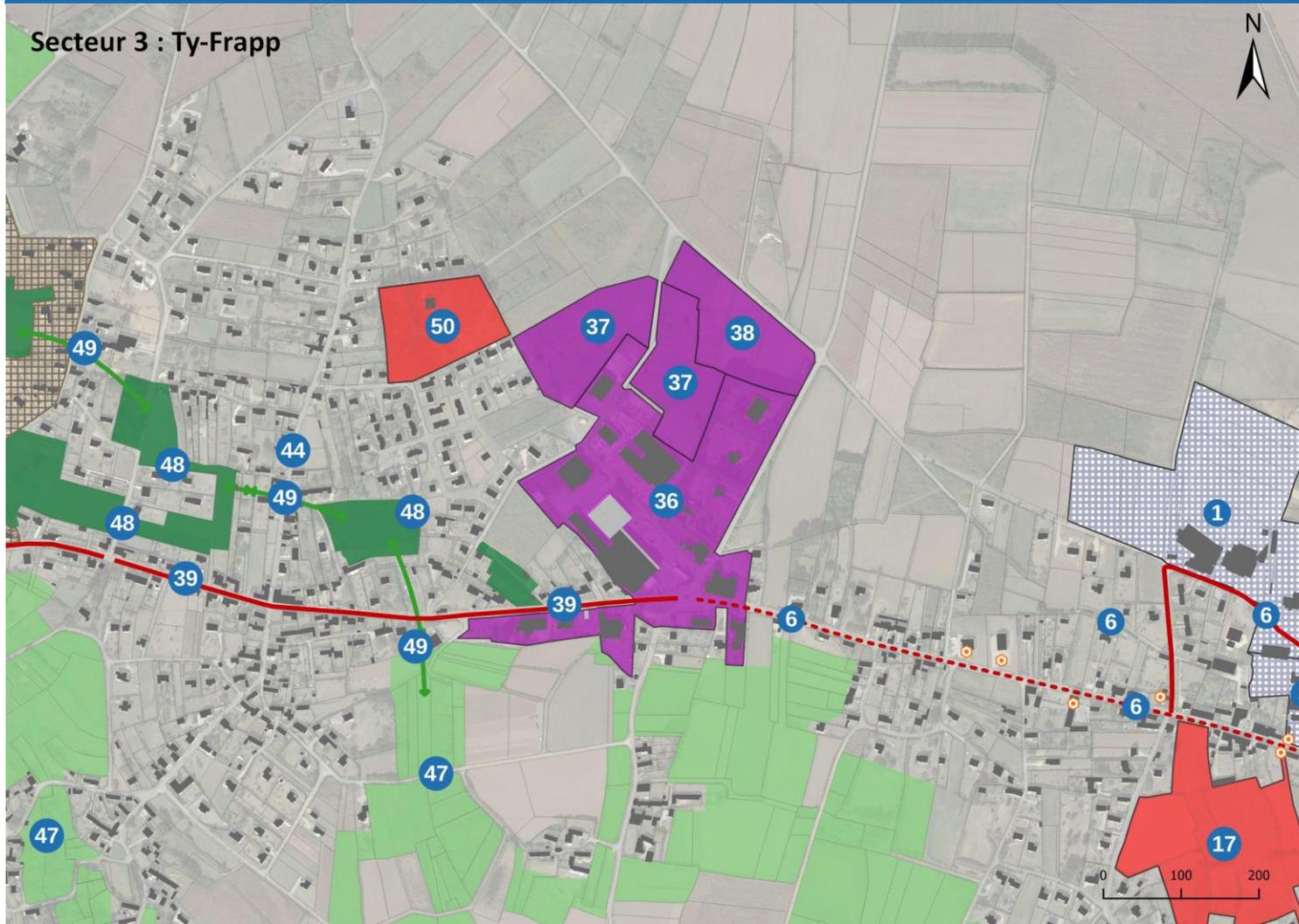
### **Stratégie foncière et pré-opérationnelle :**

- Laisser agir la planification du PLU dans l'attente d'un porteur de projet privée.

### **Partenaires :**

- ANAH, ADEME, Banques des territoires, EPF.

# TY-FRAPP, UNE CENTRALITÉ ÉCONOMIQUE RECOMPOSÉE



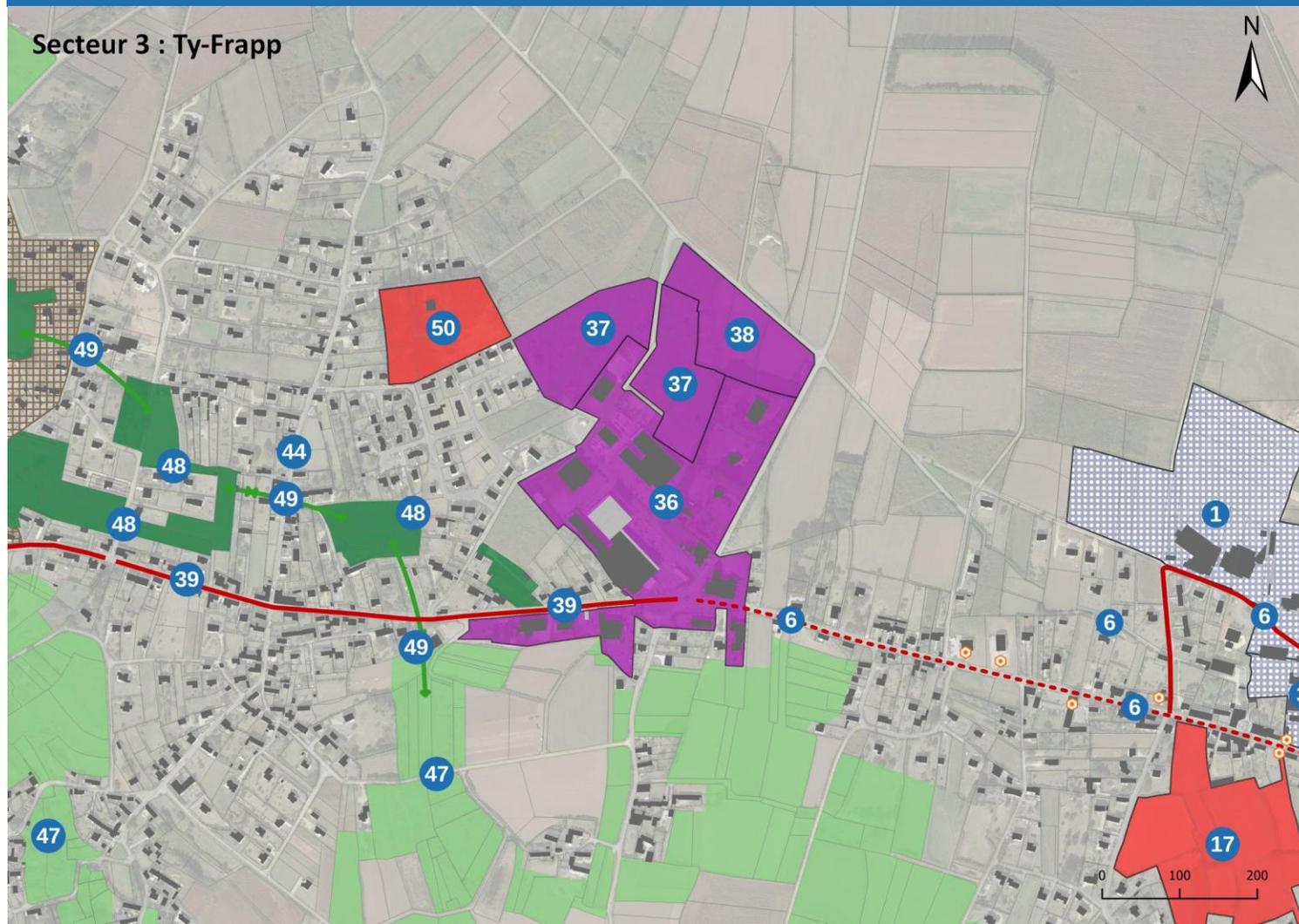
## A court terme (2025 à 2027) ...

### Programmation :

- **N°36** : Maintien/développement des activités existantes par une stratégie de densification des parcelles + requalification énergétique des constructions + développement du photovoltaïque.
- **N°37** : Aménagement d'un village-artisan (phase 1).
- **N°39** : Requalification de la RD : liaison douce, noue paysagère.

# TY-FRAPP, UNE CENTRALITÉ ÉCONOMIQUE RECOMPOSÉE

Secteur 3 : Ty-Frapp

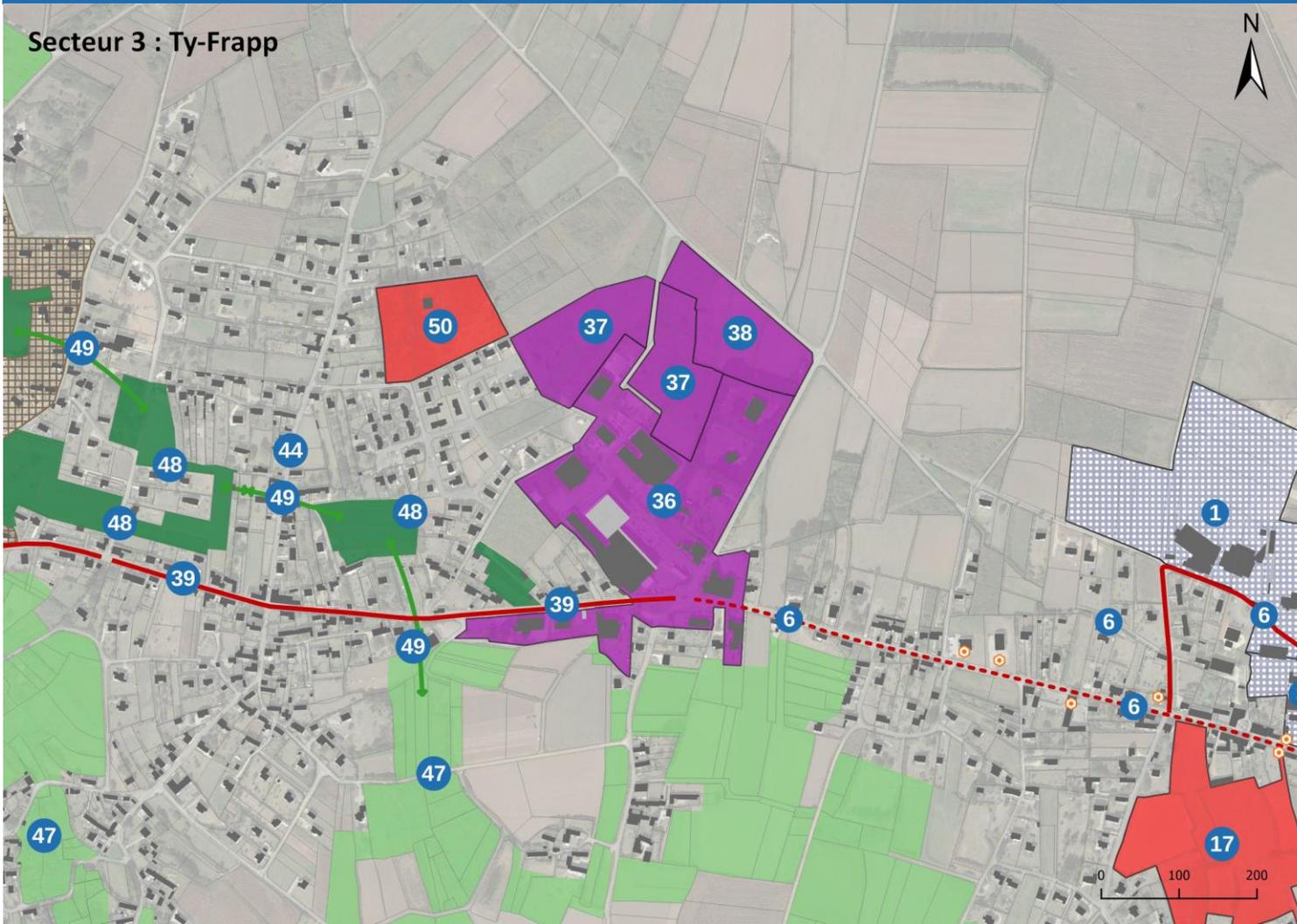


**A court terme (2025 à 2027) ...**

## Stratégie règlementaire :

- Règlement : secteur urbain destiné aux activités commerciales et artisanales permettant la densification/requalification des constructions.
- Règlement : sous-secteur de zone à urbaniser à destination des activités artisanales compatibles avec la proximité de l'habitat. Mettre en place une marge de recul par rapport aux habitations.
- Encadrement du développement urbain de la zone par une OAP sectorielle « développement de la zone d'activités de Ty-Frapp ».
- OAP thématique « développement et vitalité économique ».
- OAP thématiques « performance environnementale et adaptation au changement climatique » : développer l'autonomie énergétique de la commune.

# TY-FRAPP, UNE CENTRALITÉ ÉCONOMIQUE RECOMPOSÉE



## *A court terme (2025 à 2027) ...*

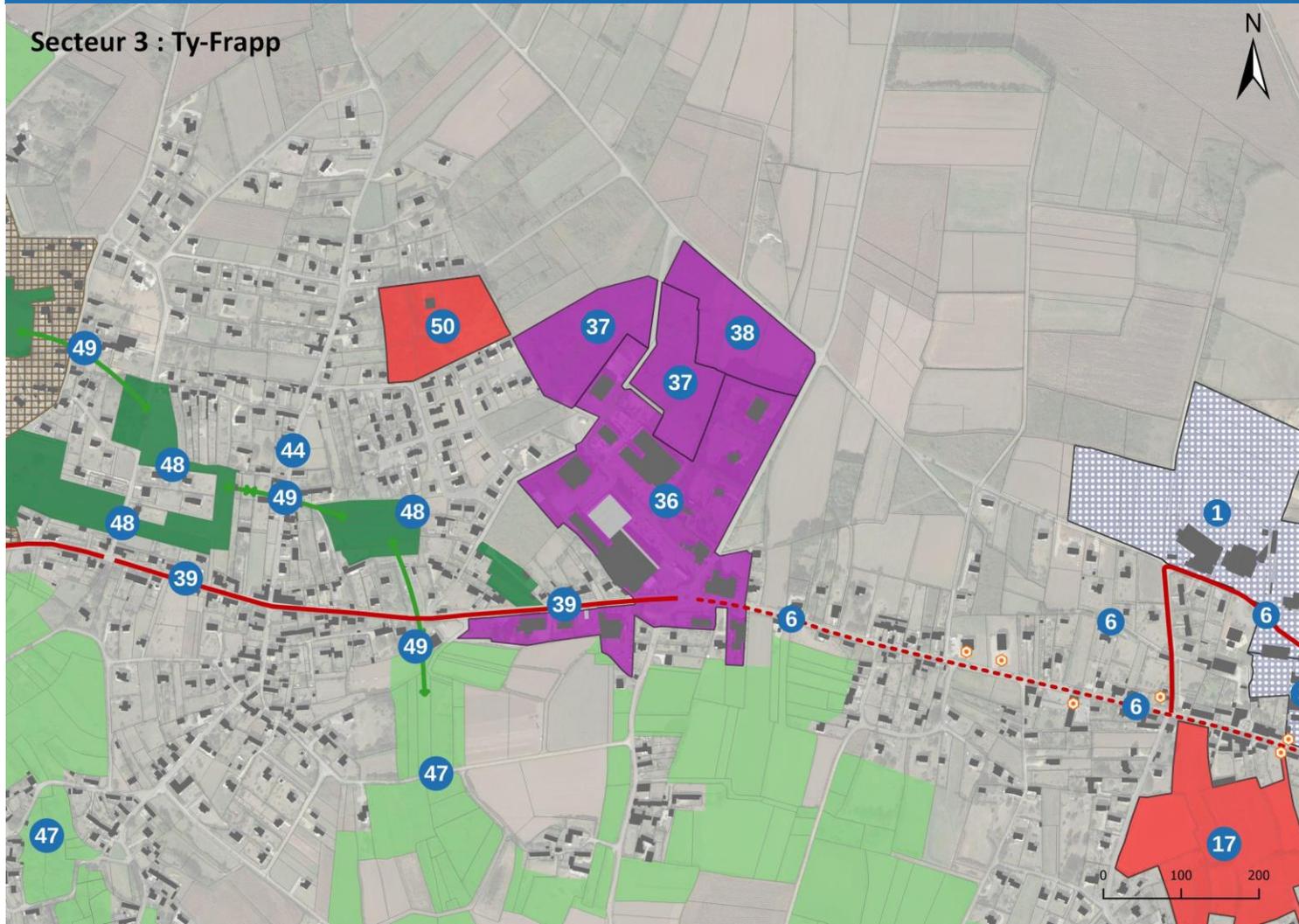
### **Stratégie foncière et pré-opérationnelle :**

- Concertation entre Plouhinec, la CCCS et les entreprises afin d'accompagner ces dernières dans des projets de densification des parcelles et de diversification des activités.
- Droit de Préemption Urbain en cours.
- Proposition d'une ZAC intercommunale portée par la CCCS.
- Identifier des liaisons douces alternatives à la RD784.

### **Partenaires :**

- ADEME, Banque des territoires, Région, CCI, EPF, Carrefour.

# TY-FRAPP, UNE CENTRALITÉ ÉCONOMIQUE RECOMPOSÉE

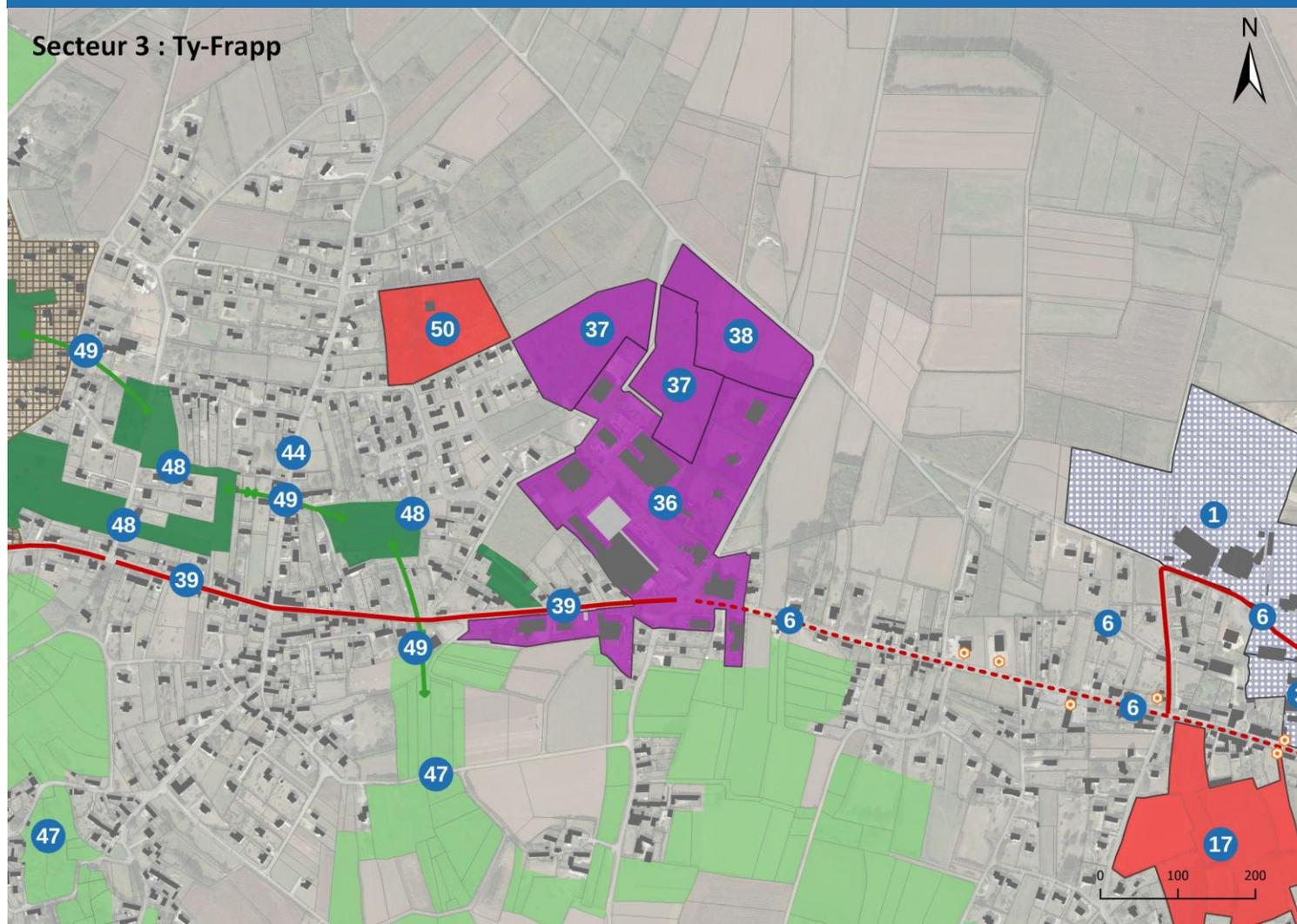


*A moyen terme (2027 à 2031) ...*

## Programmation :

- **N°38** : Aménagement de la phase 2 du village-artisan en fonction des besoins en foncier économique de la CCCS.

# TY-FRAPP, UNE CENTRALITÉ ÉCONOMIQUE RECOMPOSÉE

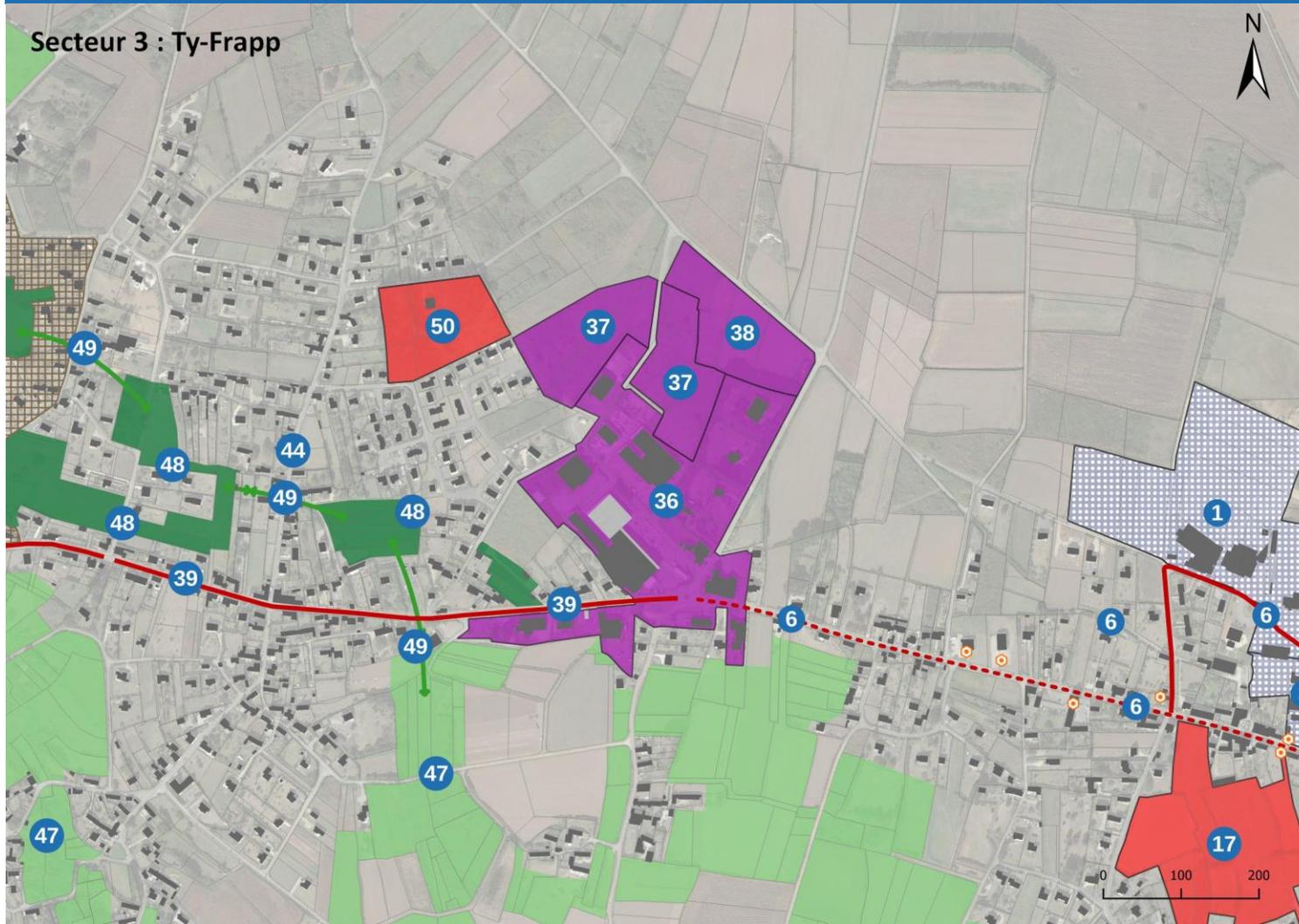


## *A moyen terme (2027 à 2031) ...*

### **Stratégie règlementaire :**

- Règlement : sous-secteur de zone à urbaniser à long terme dont l'ouverture sera conditionnée à l'épuisement du foncier économique disponible.
- OAP sectorielle « développement de la zone d'activités de Ty-Frapp ».
- OAP thématique « développement et vitalité économique ».
- OAP thématiques « performance environnementale » : développer l'autonomie énergétique de la commune.

# TY-FRAPP, UNE CENTRALITÉ ÉCONOMIQUE RECOMPOSÉE



*A moyen terme (2027 à 2031) ...*

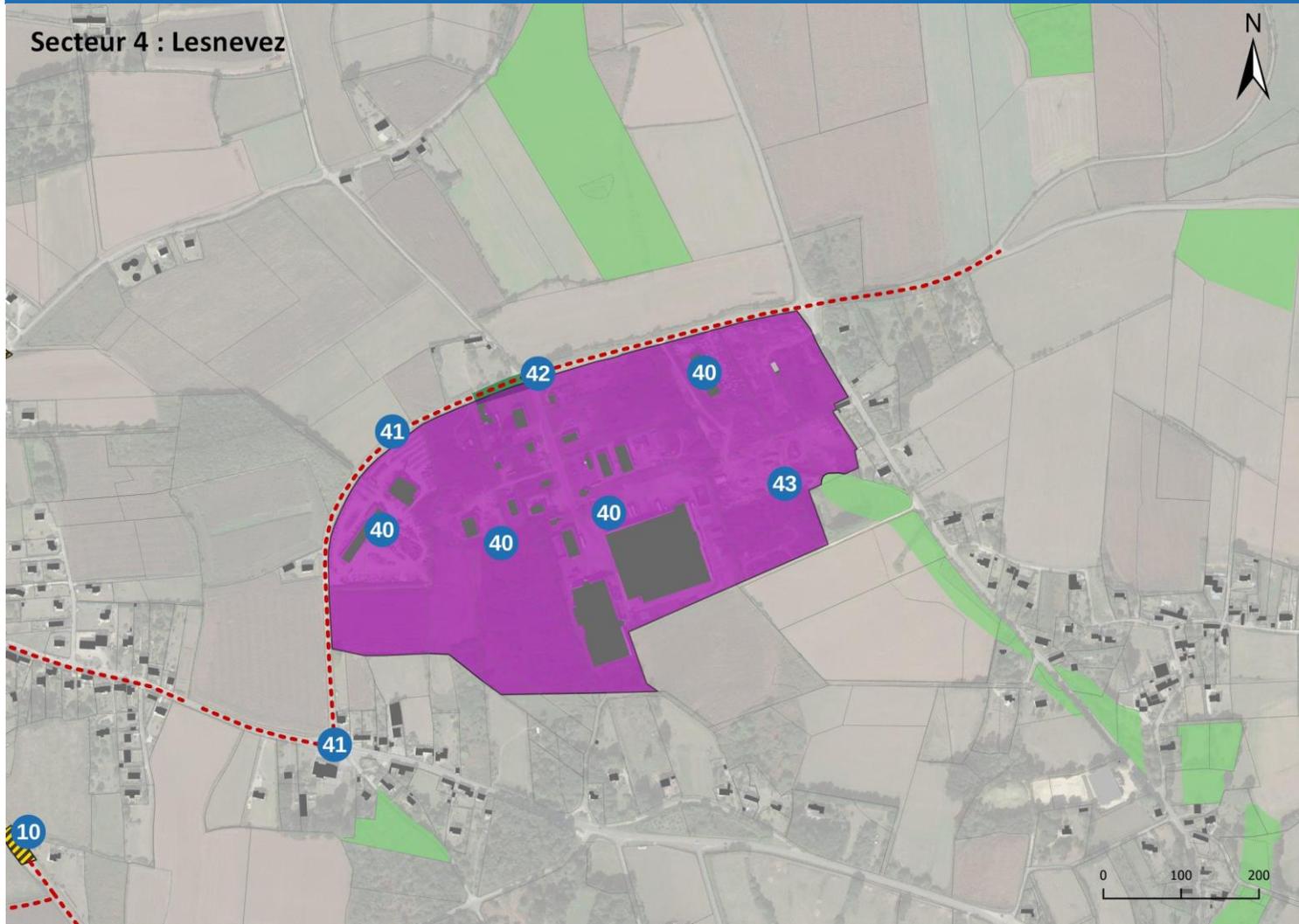
**Stratégie foncière et pré-opérationnelle :**

- Continuité du moyen terme.

**Partenaires :**

- Continuité du moyen terme.

# LESVENEZ, UNE ZA DIVERSIFIÉE ET MODERNISÉE

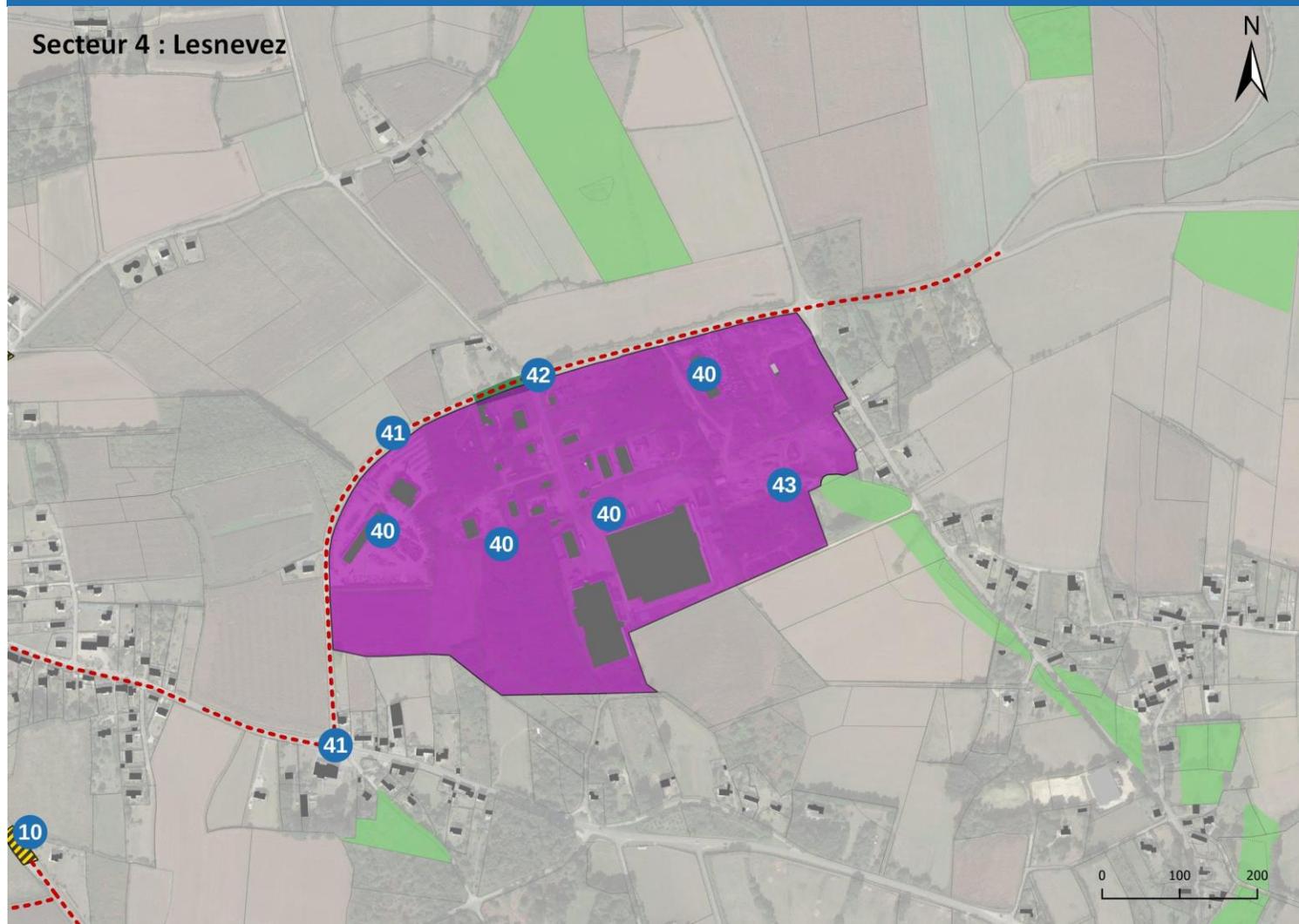


## A court terme (2025 à 2027) ...

### Programmation :

- **N°40** : Maintien/développement des activités existantes par une stratégie de densification des parcelles + requalification énergétique des bâtiments + développement du photovoltaïque.
- **N°41** : Projet de vélo-route vers Mahalon porté par le SIOCA.
- **N°42** : Traitement des lisières et de l'entrée de la ZAE.

# LESVENEZ, UNE ZA DIVERSIFIÉE ET MODERNISÉE



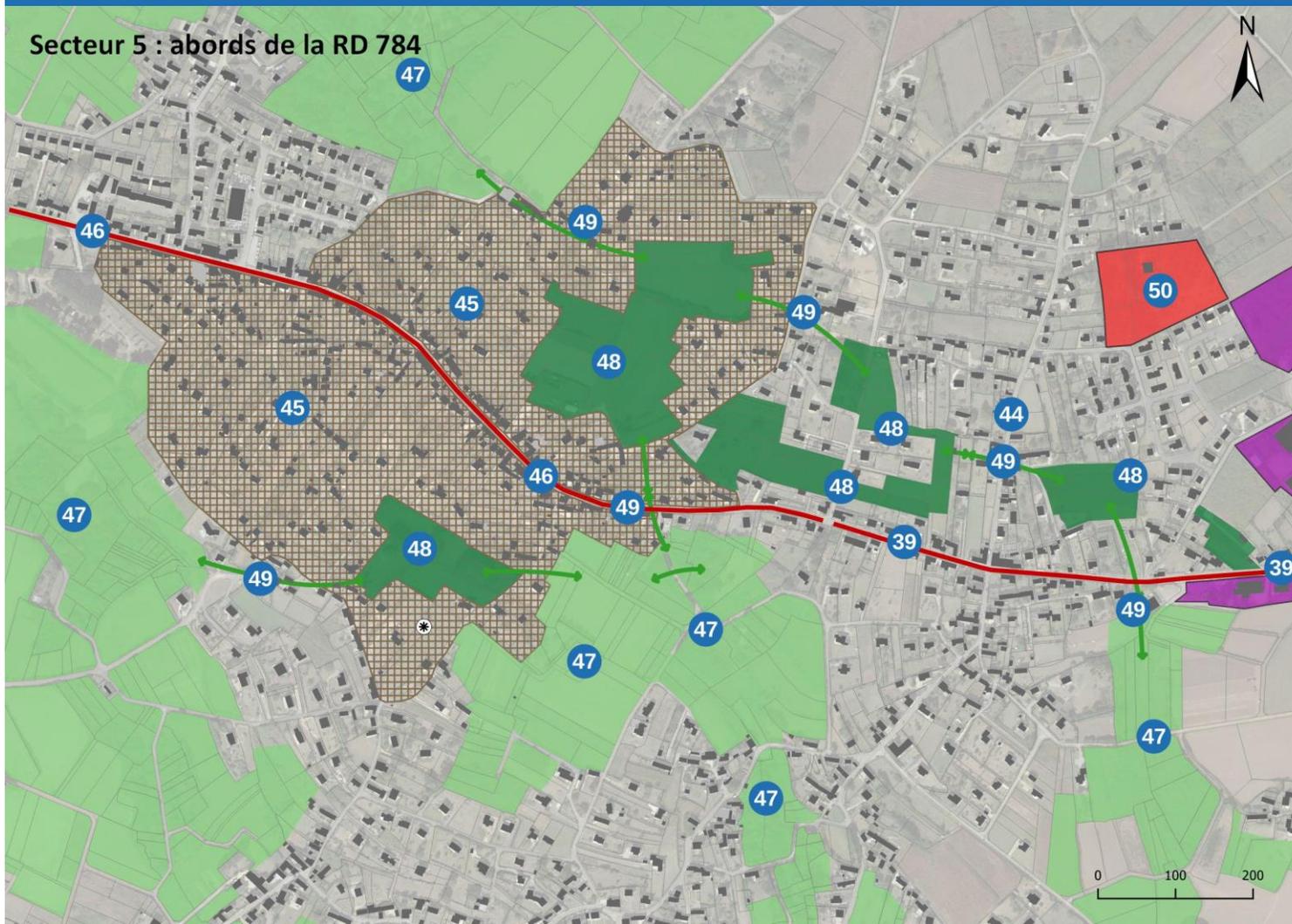
## *A court terme (2025 à 2027) ...*

### **Stratégie règlementaire :**

- Règlement : sous-secteur destiné aux activités d'artisanats et d'industries permettant la densification de la zone et l'intégration paysagère des constructions.
- OAP sectorielle prévoyant l'aménagement de liaisons douces et le traitement des lisières.
- OAP thématique « développement et vitalité économique ».
- OAP thématique « performance environnementale et adaptation au changement climatique ».

# LES ABORDS DE LA RD784 : UN ESPACE D'EXPÉRIMENTATION DU ZAN

Secteur 5 : abords de la RD 784

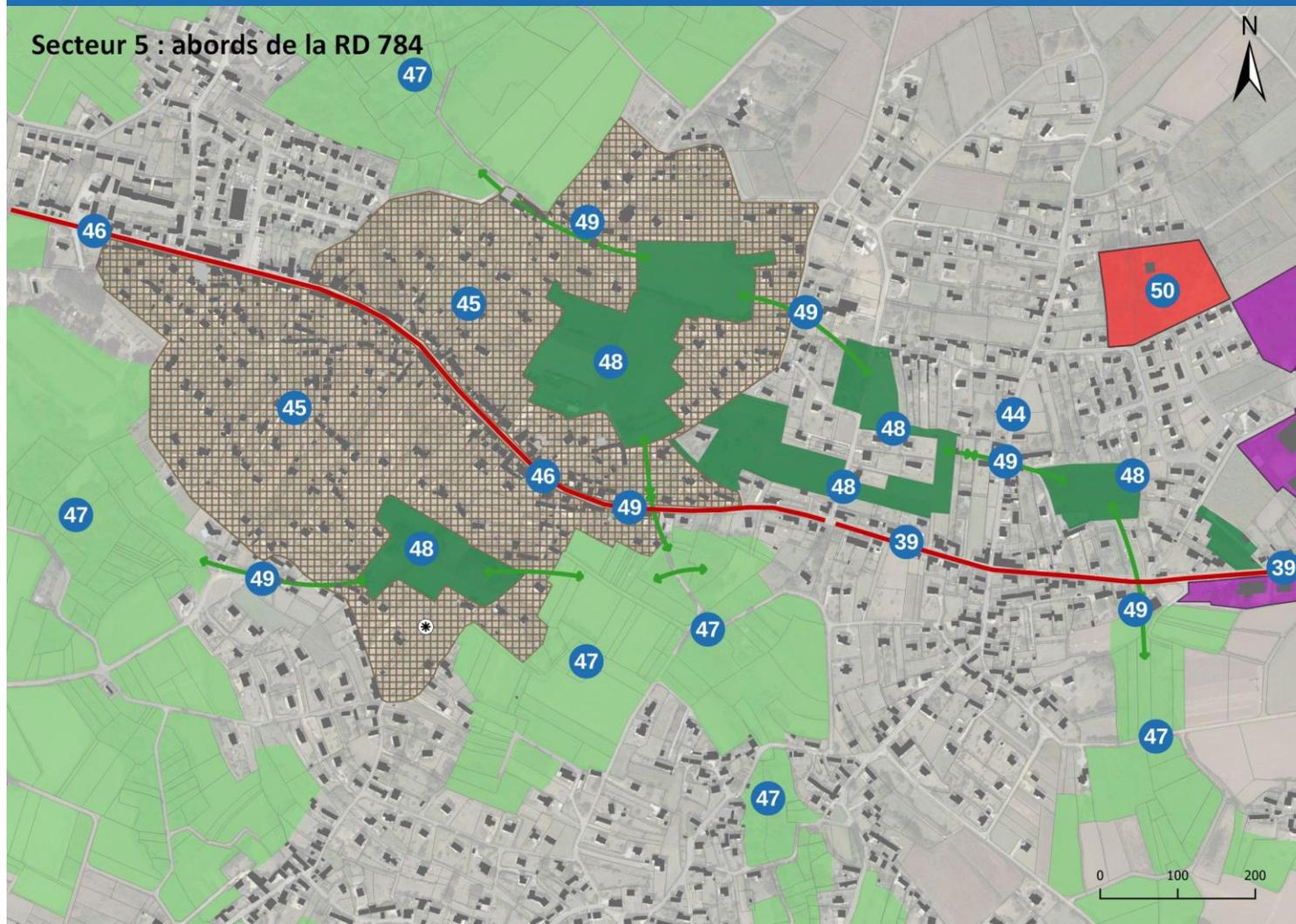


*Au court terme (2025 à 2027) ...*

## Programmation :

- **N°44** : Prioriser la densification dans les secteurs aux capacités d'accueil adaptés.
- **N°45** : Limiter la constructibilité des extensions diffuses de l'agglomération de Plouhinec, préserver le cadre paysager et reconquérir les points de vue vers le front littoral.
- **N°46** : Requalification de la RD avec cheminements doux et noues hydrauliques.
- **N°47** : Protéger et animer les réservoirs de biodiversité.
- **N°48** : Abandon des espaces laissés libres au profit des espaces naturels ou agricoles.

# LES ABORDS DE LA RD784 : UN ESPACE D'EXPÉRIMENTATION DU ZAN

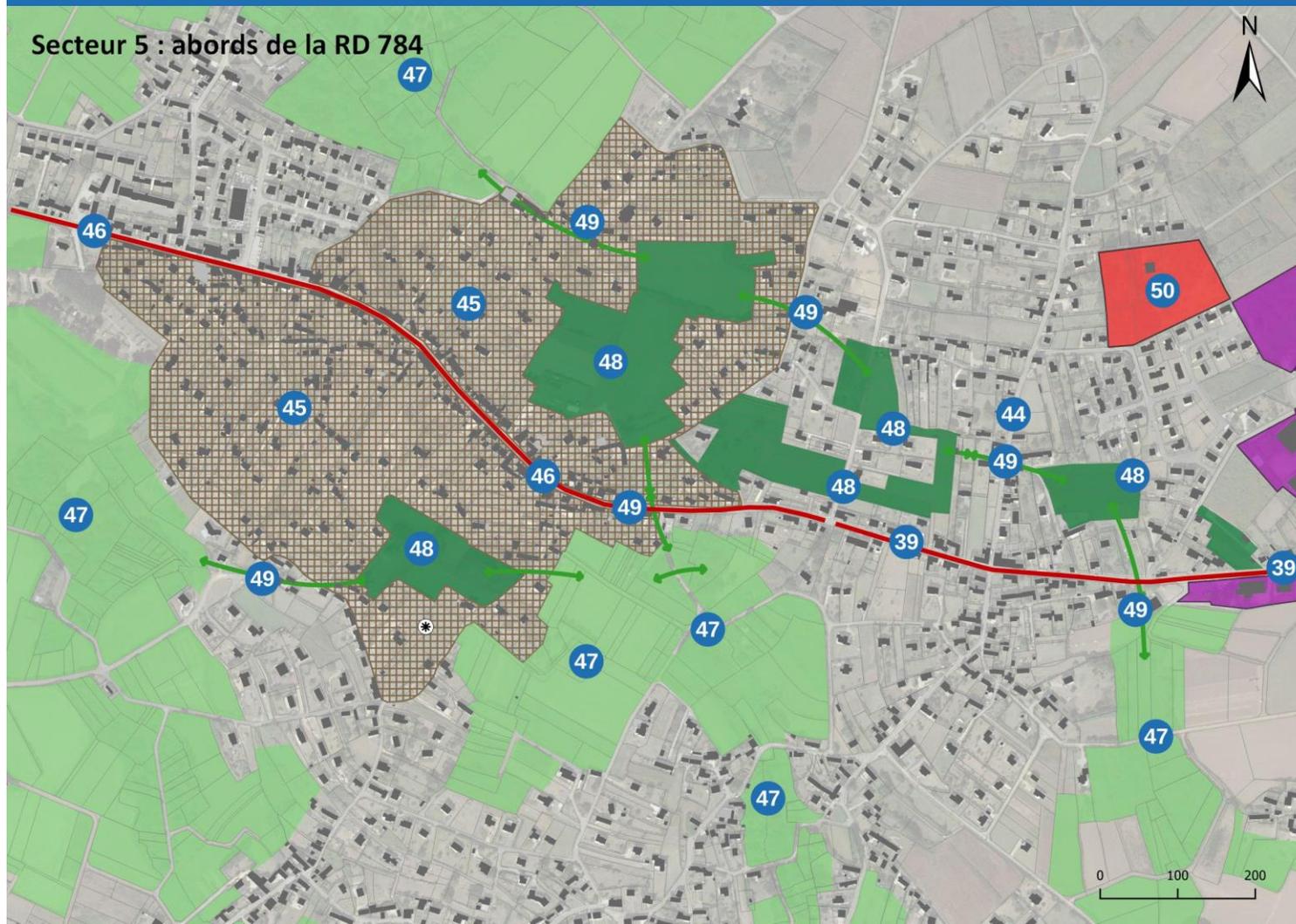


## *A court terme (2025 à 2027) ...*

### **Stratégie règlementaire :**

- Protection des réservoirs de biodiversité par des zones N.
- Règlementation adaptée à la densification douce dans les secteurs prioritaires pour la densification de l'enveloppe urbaine.
- Constructibilité limitée des extensions diffuses de l'agglomération de Plouhinec afin de préserver le cadre paysager.

# LES ABORDS DE LA RD784 : UN ESPACE D'EXPÉRIMENTATION DU ZAN



## *A court terme (2025 à 2027) ...*

### **Stratégie règlementaire :**

- Protection des réservoirs de biodiversité par des zones N.
- Règlementation adaptée à la densification douce dans les secteurs prioritaires pour la densification de l'enveloppe urbaine.
- Constructibilité limitée des extensions diffuses de l'agglomération de Plouhinec afin de préserver le cadre paysager.

# LES ABORDS DE LA RD784 : UN ESPACE D'EXPÉRIMENTATION DU ZAN



## *A court terme (2025 à 2027) ...*

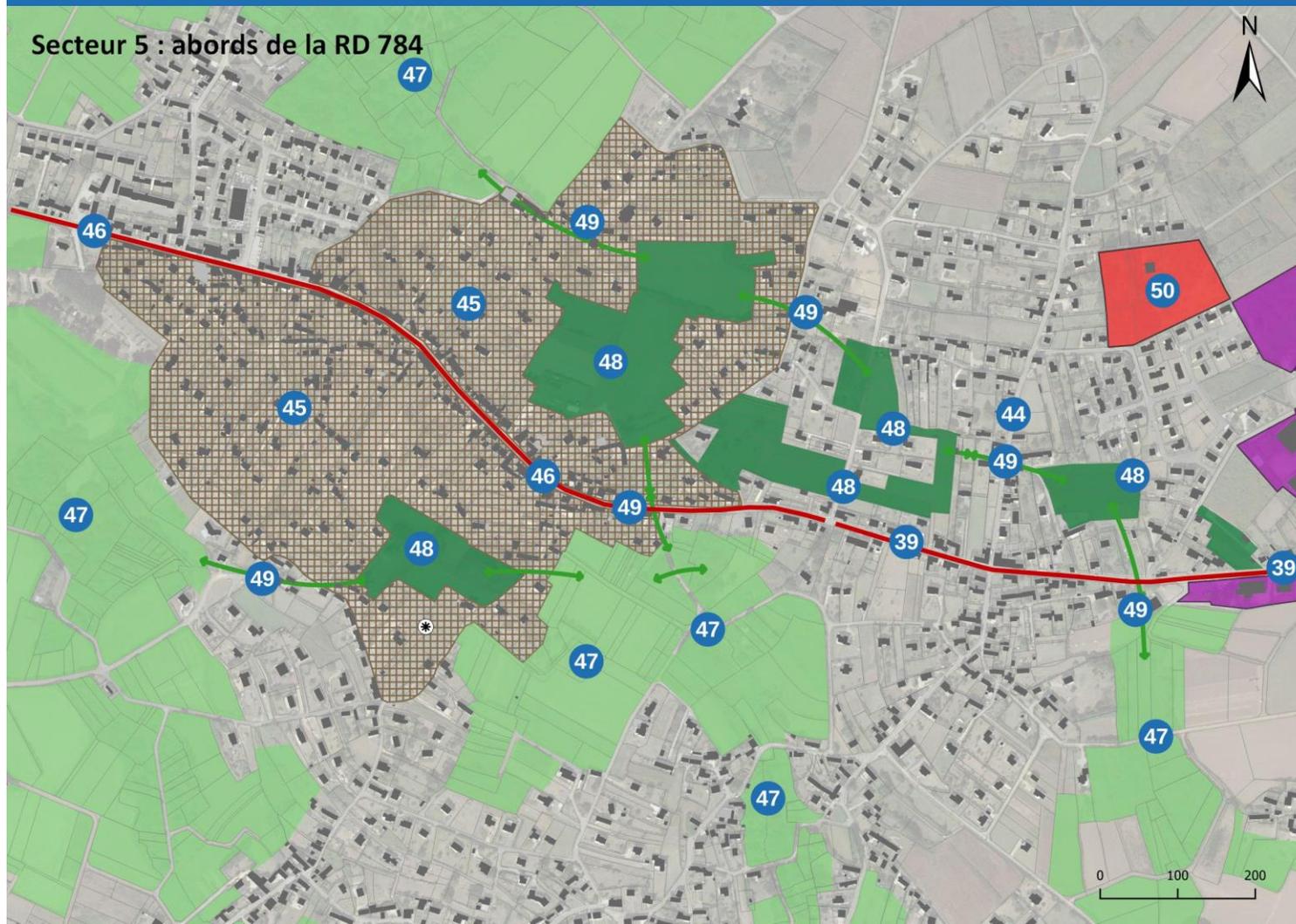
### **Stratégie foncière et opérationnelle :**

- Stratégie de préservation et d'animation d'une TVB à définir.
- Identifier des liaisons douces parallèles et alternatives à la RD784.

### **Partenaires :**

- OFB, Agence Bretonne de la Biodiversité, CCCS.

# LES ABORDS DE LA RD784 : UN ESPACE D'EXPÉRIMENTATION DU ZAN

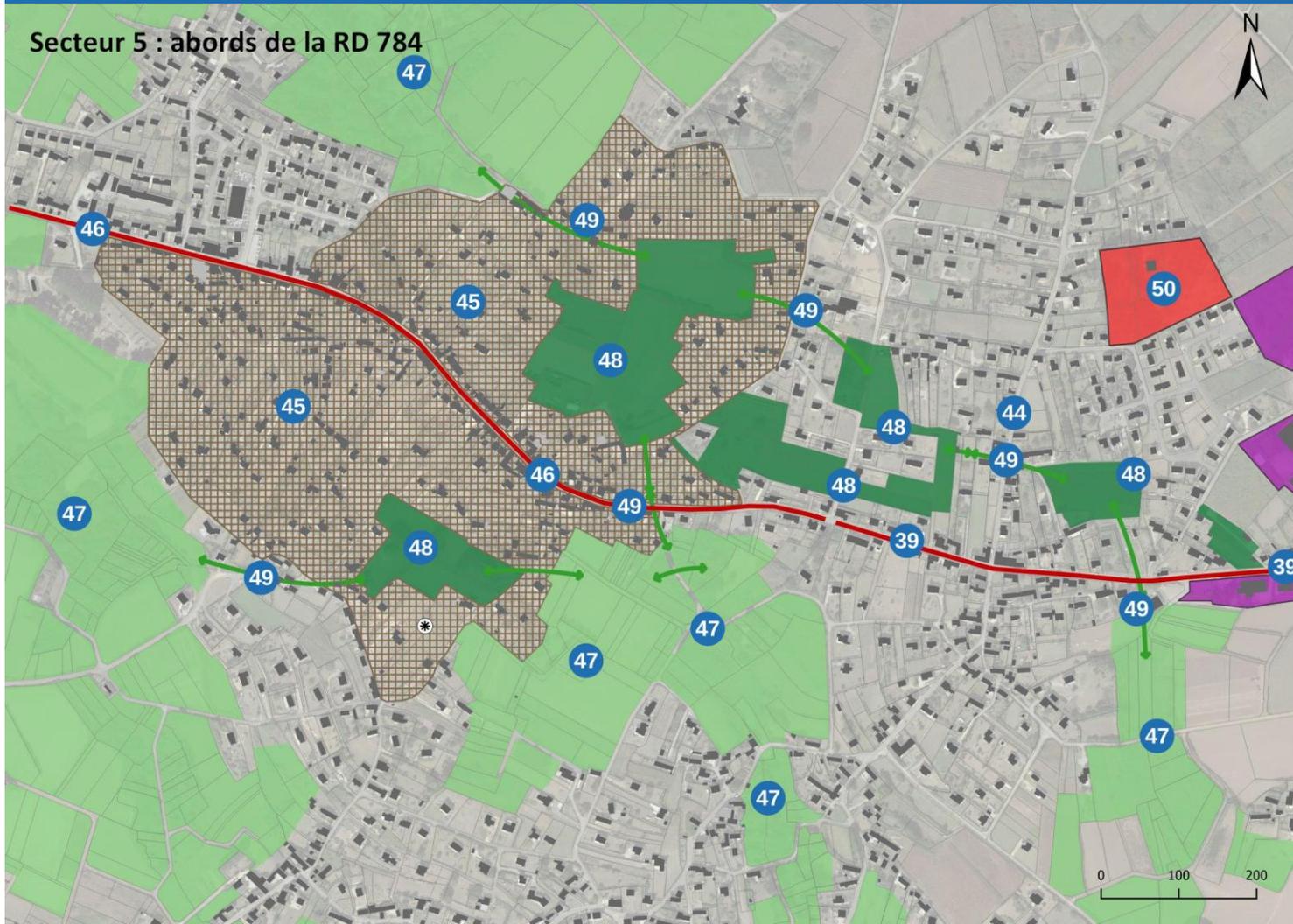


## *A moyen terme (2027 à 2031) ...*

### Programmation :

- **N°48** : Reconquête des terrains libres par un projet agro-paysager permettant d'éviter le phénomène d'enfrichement tout en préservant la biodiversité.
- **N°49** : Restaurer les continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue par des aménagements adaptés.
- **N°50** : projet de 40 logements (maisons individuelles + petits collectifs)

# LES ABORDS DE LA RD784 : UN ESPACE D'EXPÉRIMENTATION DU ZAN

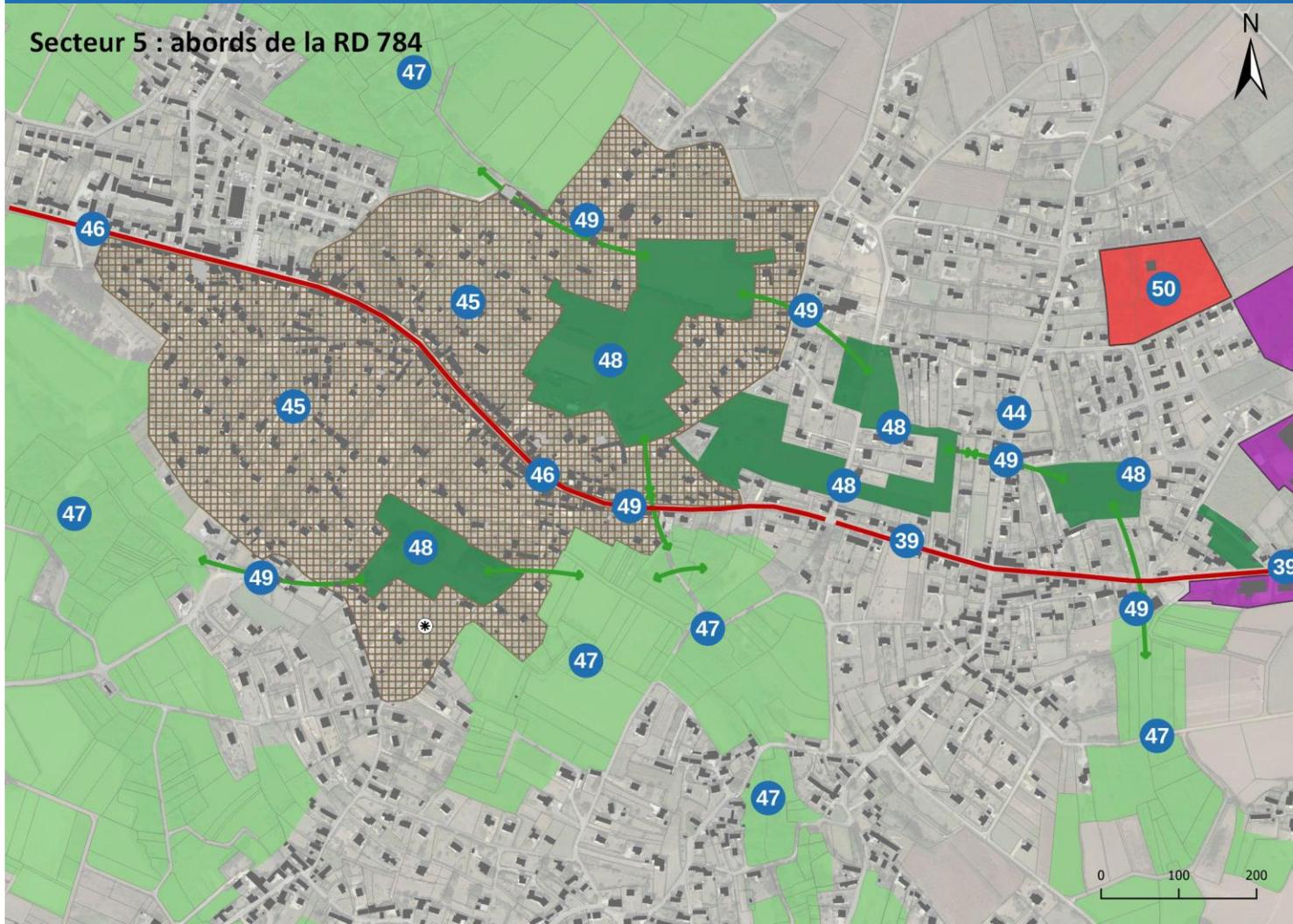


*A moyen terme (2027 à 2031) ...*

## Stratégie règlementaire :

- Règlement : secteur agricole destiné au développement de projets agro-paysagers.

# LES ABORDS DE LA RD784 : UN ESPACE D'EXPÉRIMENTATION DU ZAN



*A moyen terme (2027 à 2031) ...*

## Stratégie foncière et opérationnelle :

- Implantation d'activités agricoles compatibles avec les habitations voisines : AMI pour mise en place de projet d'Espace-test Agricole.

## Partenaires :

- Région, CCCS, Bruded. Réseau National des Espaces-test Agricoles.

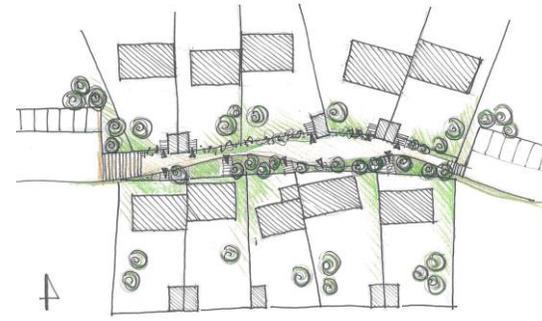
# STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE D'HABITAT ET DE QUALITÉ URBAINE

Opération	Surface consommée 2021-2031 (ha)	Objectifs de production de logements 2020-2035	Population cible accueillie	Type de logements	Phasage
Lotissement communal (finalisé)	x	36	Ménage avec enfants	Maisons individuelles	2025-2027
Lotissement DP Promotion (engagé)	1	25	Ménage avec enfants	Maisons individuelles + petits collectifs	2025-2027
Résorption de l'habitat dégradé du CB	x	10	Toutes	Petites typologies	2027-2031
Opération mixte Mairie	1,7 dont 20% espaces publics	35	Primo-accédants et seniors	Individuel groupé à collectif : petites typologies	2027-2031
Opération quartier Centre-Bourg	4 dont 20% aménagement paysager (parc)	80	Primo-accédants et seniors	Individuel groupé à collectif : petites typologies	2027-2031
Opération Croix Donnart	1,6	40	Primo-accédants et seniors	Individuel groupé à collectif : petites typologies	2027-2031
<b>TOTAL Extension :</b>	<b>8,3</b>	<b>226</b>			
<b>TOTAL Densification :</b>	<b>6,2</b>	<b>154</b>			

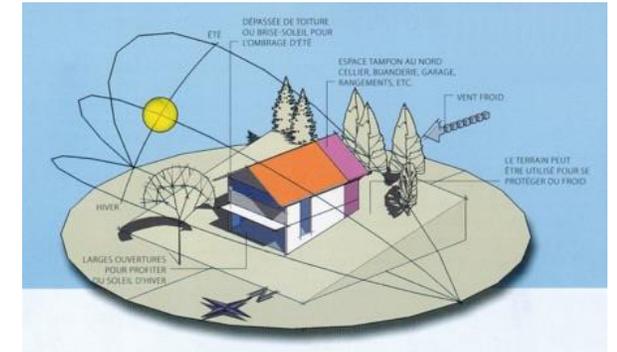
- Compatibilité avec les objectifs du Scot et la trajectoire ZAN (Loi Climat et Résilience).

## Objectifs de qualité urbaine :

- Intégrer les constructions neuves et les projets de densification douce au tissu urbain traditionnel : respect du patrimoine architectural, intégration dans le cadre paysager.
- Développer des formes urbaines/constructions denses, confortables, bioclimatique et en faveur de la performance environnementale et énergétique (tout en prenant en compte la faisabilité économique des projets).
- Inscrire la palette chromatique au règlement graphique du PLU et dans les prescriptions générales des OAP.
- Complémentarité entre le règlement et le PDA (abords des monuments historiques, quartiers traditionnels).



Formes urbaines alternatives



Principes de construction bioclimatiques



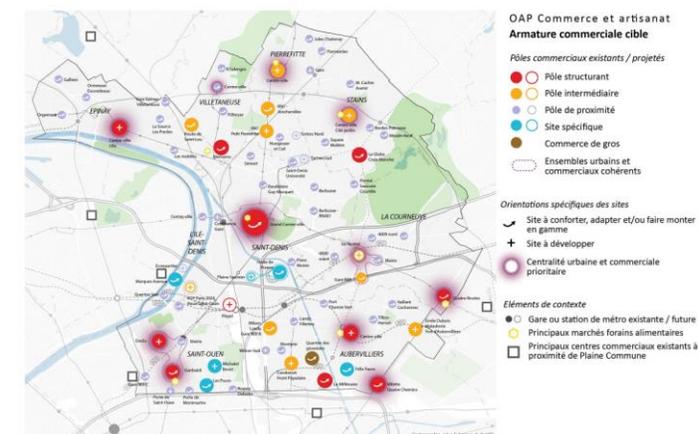
Opération groupée « Vert Buisson » à Bruz (35)



Formes urbaines intégrées au patrimoine bâti (Locqueltas) ou naturel (CC Pays de Pontivy)

# STRATÉGIE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALES

Opération	Typologie d'activité préférentielle	Typologie d'activité secondaire	Phasage du développement
Opération mixte Centre-Bourg	Commerces et services	Numérique et innovations	2025-2031
Pôle économique de Poulgoazec	Activités maritimes	Innovations	2027-2031
Centralité de Poulgoazec	Commerces	Services	2027-2035
Développement de Ty-Frapp	Artisanat	Commerces et services	2027-2031
Développement de Lesvenez	Artisanat	Logistique	2031-2035
Abords de la RD784	Commerces et services	Agriculture	2025-2031



Le parc d'activités, un véritable lieu de vie



## Objectifs d'amélioration de la fonctionnalité et de la qualité des espaces économiques.

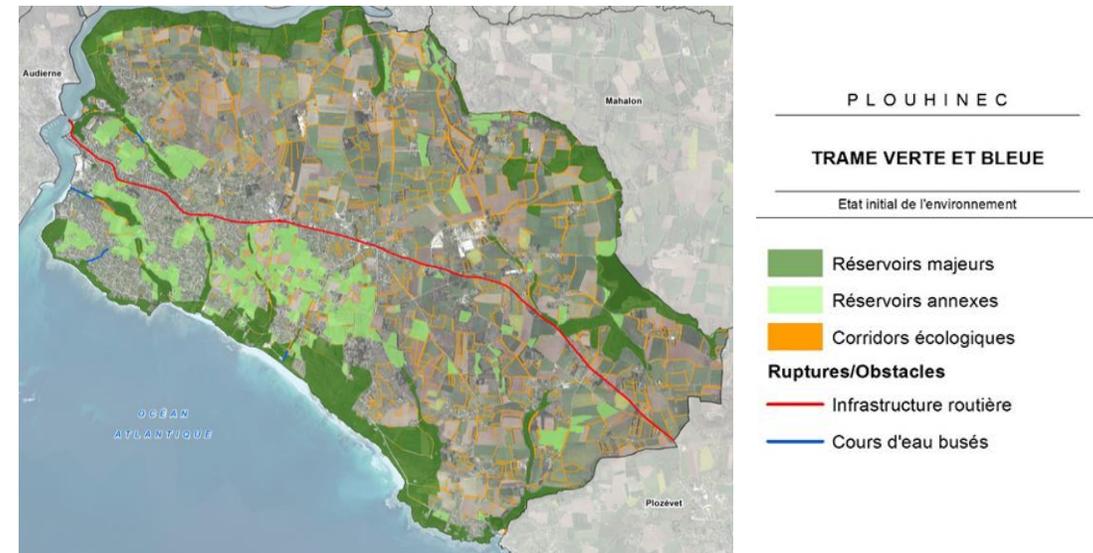
- Développer et optimiser l'offre en foncier économique.
- Mutualiser les équipements et les flux : stationnement, chaufferie collective, réseaux de chaleur, etc.
- Développer l'accessibilité du territoire et de ses espaces économiques depuis une échelle élargie : liaison avec Audierne, Quimper, Douarnenez, etc.
- Développer les services aux entreprises/actifs : logistique, aide à la personne, numérique, hôtellerie/restauration, collecte de déchets.
- Mettre en place des objectifs de qualité des aménagements pour :
  - Le maintien et le développement des centralités commerciales : accessibilité, valorisation/animation des rdc, complémentarités des offres, etc.
  - Le développement intégré du pôle d'activités portuaires, des zones péri-portuaires et l'aménagement de l'interface ville-port.
  - Le développement, la diversification et l'optimisation de la zone d'activités de Ty-Frapp.
  - Le devenir de la ZAE de Lesvenez.



# STRATÉGIE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

## Protection et animation de la Trame Verte et Bleue de Plouhinec :

- S'appuyer sur l'armature de la TVB pour encadrer le développement urbain et la densification.
- Requalification des continuités écologiques : aménagement de passages, espèces endémiques à privilégier, préservation de la nature en ville par la perméabilité des jardins, préserver les murs en pierre, etc.
- Animation de la TVB : mise en réseau de la TVB par un maillage de mobilités douces, espaces/outils pédagogiques et de sensibilisation, lien avec ENS et département, prioriser le développement de l'éco-tourisme, etc.
- Renaturation des milieux : espaces littoraux, anciennes zones 2AU.



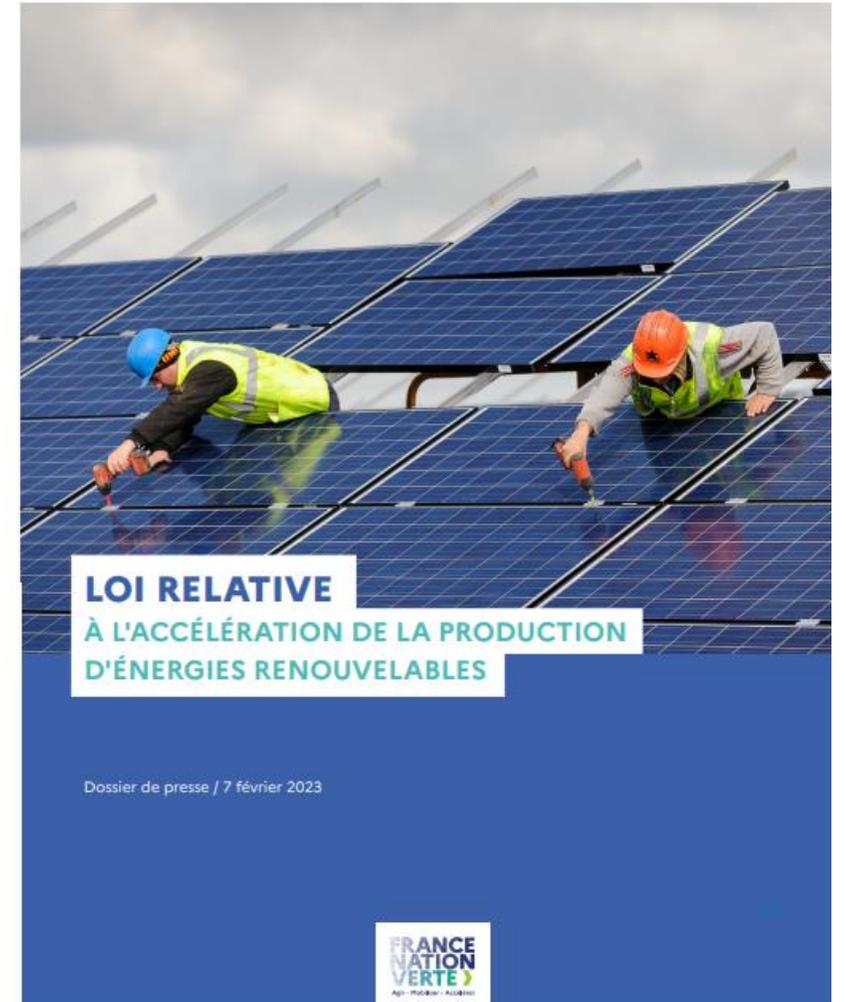
Exemple de passage à petite faune sous voirie ©Biotope



Exemple de clôture naturelle perméable à la faune (rustica.fr)

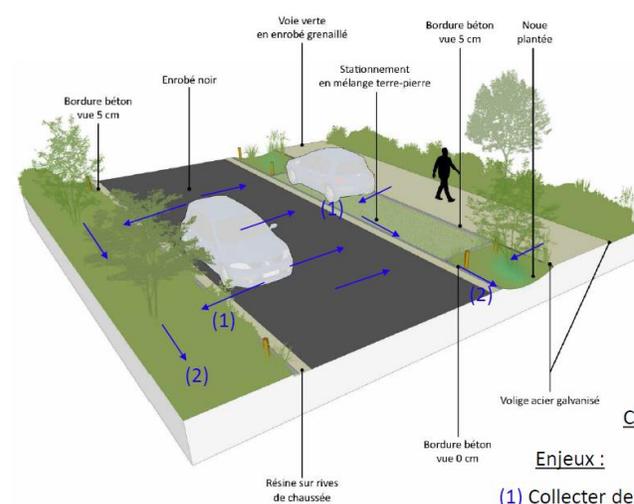
## Développer l'autonomie énergétique de la commune :

- Tendre vers l'autoconsommation des bâtiments publics en optimisant leur isolation et en développant leur capacité de production d'EnR : mairie, services techniques, centre nautique, salle communale, etc.
- Réfléchir au développement de l'autoconsommation / production d'EnR des bâtiments d'activités bénéficiant d'importantes surfaces de toitures ou produisant des déchets pouvant être valorisés.
- Mettre en place des objectifs de performance énergétique dans les nouvelles opérations d'aménagements.
- Encourager la requalification des constructions (en particulier celles datant d'avant les premières réglementations thermiques) et l'implantation d'unités individuelles de productions d'EnR (photovoltaïque, petits éoliens, chauffage biosourcé)
- Encourager la diversification des activités agricoles vers la production d'EnR.
- Diversifier les sources de production d'EnR et développer des réseaux d'énergies et de chaleurs pour optimiser le rapport production/consommation et le foisonnement (production toute l'année).



## ■ Requalification des espaces publics :

- Prioriser la requalification des espaces publics autour des centralités et favoriser leurs accessibilités et leurs confort pour tous : séniors, PMR, enfants.
- Traiter qualitativement les aménagements paysagers des entrées de ville.
- Organiser un maillage de liaisons douces en fonction de la hiérarchisation des voies.
- Profiter de la restructuration du réseau pour végétaliser les espaces publics.
- Prendre en compte les cycles de l'eau dans l'aménagement.
- Inscrire le Schéma directeur lumière pour réduire la consommation d'énergie et préserver la trame noire.



GESTION DES EAUX  
PLUVIALES

RD784

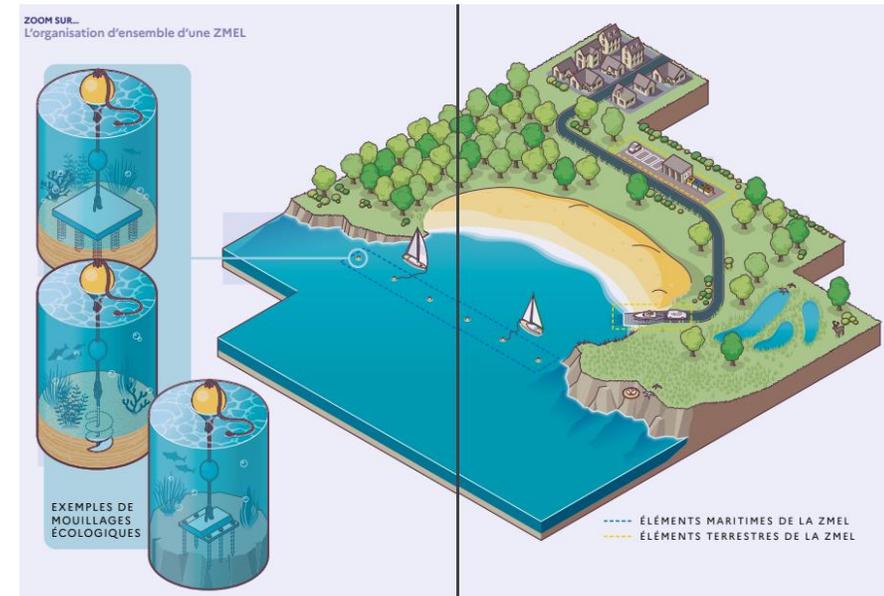
Cheminement des eaux de ruissellement dans le projet

### Enjeux :

- (1) Collecter des eaux de pluie dans ses espaces plantés creux sur trottoir
- (2) Réguler et faire transiter ces eaux à ciel ouvert
- (3) Récouter leur surverse dans les avaloirs de chaussée en carrefours  
Et enfin canaliser les eaux de ruissellement exceptionnel dans les réseaux enterrés jusqu'aux bassins ou milieux naturel en aval

Agence AGAP - Urbanisme & Paysage - SERVICAD - Bureau d'études techniques





- **Gestion équilibrée des espaces maritimes et littoraux :**
  - Protéger les milieux marins et littoraux les plus sensibles et limiter les impacts sur les sous-bassins versants amonts.
  - Limiter les pollutions liées aux activités portuaires par des aménagements adaptés.
  - Réduire les impacts des activités nautiques et maritimes sur les milieux marins et littoraux : zones de mouillages, requalification du centre nautique, conchyliculture, etc.
  - Privilégier l'accès au littoral par les mobilités actives pour maîtriser sa fréquentation.
  - Renaturer les espaces littoraux et le front de mer : chemin Hent ar Lenn, terrain de tennis Kersiny.
  - Encadrer les activités de camping et caravanning et interdire le camping sauvage.
  - Anticiper l'aggravations des aléas littoraux : aménagement des zones basses, renaturation des milieux dunaires.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID : 029-212901979-20231005-VP2023100510-DE

